

GOVERNEMENT DU QUÉBEC-SYNDICATS

Affrontement inévitables

À défaut d'entente, Bouchard s'engage à assumer ses responsabilités

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC — Alors que l'affrontement tant appréhendé entre le gouvernement péquiste et les syndicats représentant les 440 000 salariés des secteurs public et parapublic semble maintenant inévitable, Lucien Bouchard prévient que « l'État assumera ses responsabilités » si les tentatives pour en venir à une entente négociée, d'ici le 9 décembre, sur l'utilisation du surplus du régime de retraite devaient échouer.

« Ce n'est pas une menace mais un geste de franchise qui s'impose (à ce moment-ci) », s'est défendu le premier ministre au sujet d'une éventuelle action unilatérale de son gouvernement pour imposer la réduction de la semaine de travail à compter du 1er janvier et le recours au surplus du RREGOP pour effacer la perte salariale causée par une diminution des heures travaillées.

À l'évidence, M. Bouchard n'a guère remporté de succès, hier, dans sa campagne de charme pour vendre cette proposition aux dirigeants de cinq des six organisations syndicales qui se sont pointées le nez au bunker à sa demande. La FTQ a même fait faux bond au premier ministre.

« Nous avons bien compris la proposition du gouvernement et nous n'avons pas à nous la faire expliquer une deuxième fois », a expliqué le secrétaire général de la centrale, Henri Massé. « Nous avons rejeté cette proposition et nous en atten-

Les
syndicats
veulent
protéger les
emplois

dons une autre qui protégera les emplois de nos membres ».

Quant aux autres syndicats (CSN, CEQ, FIIQ, SFPQ et SPGQ), ils ont plaidé, au terme de leur tête-à-tête avec le chef du gouvernement québécois, qu'il n'était pas question qu'il négocie quoi que ce soit sur la base de l'utilisation des surplus du RREGOP. L'idée d'une grève a même circulé à la FTQ et ce même si les travailleurs n'ont pas le droit de recourir à ce moyen de pression compte tenu que la convention collective est toujours en vigueur.

« Si on a un contrat avec le gouvernement et que ce dernier le brise unilatéralement; s'ils ont le

Voir INÉVITABLE en A2 >

AUTRE TEXTE

Les syndicats Page A 9

SALAIRES DES POLICIERS DE BAIE-COMEAU

Les élus craignent l'effet d'entraînement

GUY BENJAMIN
Le Soleil

QUÉBEC — Le salaire accordé aux policiers de Baie-Comeau a eu l'effet d'une douche froide dans les municipalités actuellement en négociations avec leurs policiers. Tous les élus craignent l'effet d'entraînement.

La plupart des policiers du Québec ont dû jeter un coup d'oeil ravi vers Baie-Comeau, où leurs

confrères viennent de signer une convention leur accordant une hausse de salaire de 4,5 % pour les trois prochaines années. Ces policiers de la Côte-Nord deviennent les mieux payés de la province. Un agent de première classe, avec cinq

Voir POLICIERS en A2 >

AUTRE TEXTE

Autres réactions Page A 3

Québec met en vente la maison du lieutenant-gouverneur

GILBERT LEDUC
Le Soleil

QUÉBEC — Motivé par un souci d'assainissement des finances publiques, le gouvernement du Québec annonce la mise en vente de la résidence officielle du lieutenant-gouverneur du Québec, sise au 1010, chemin St-Louis à Québec.

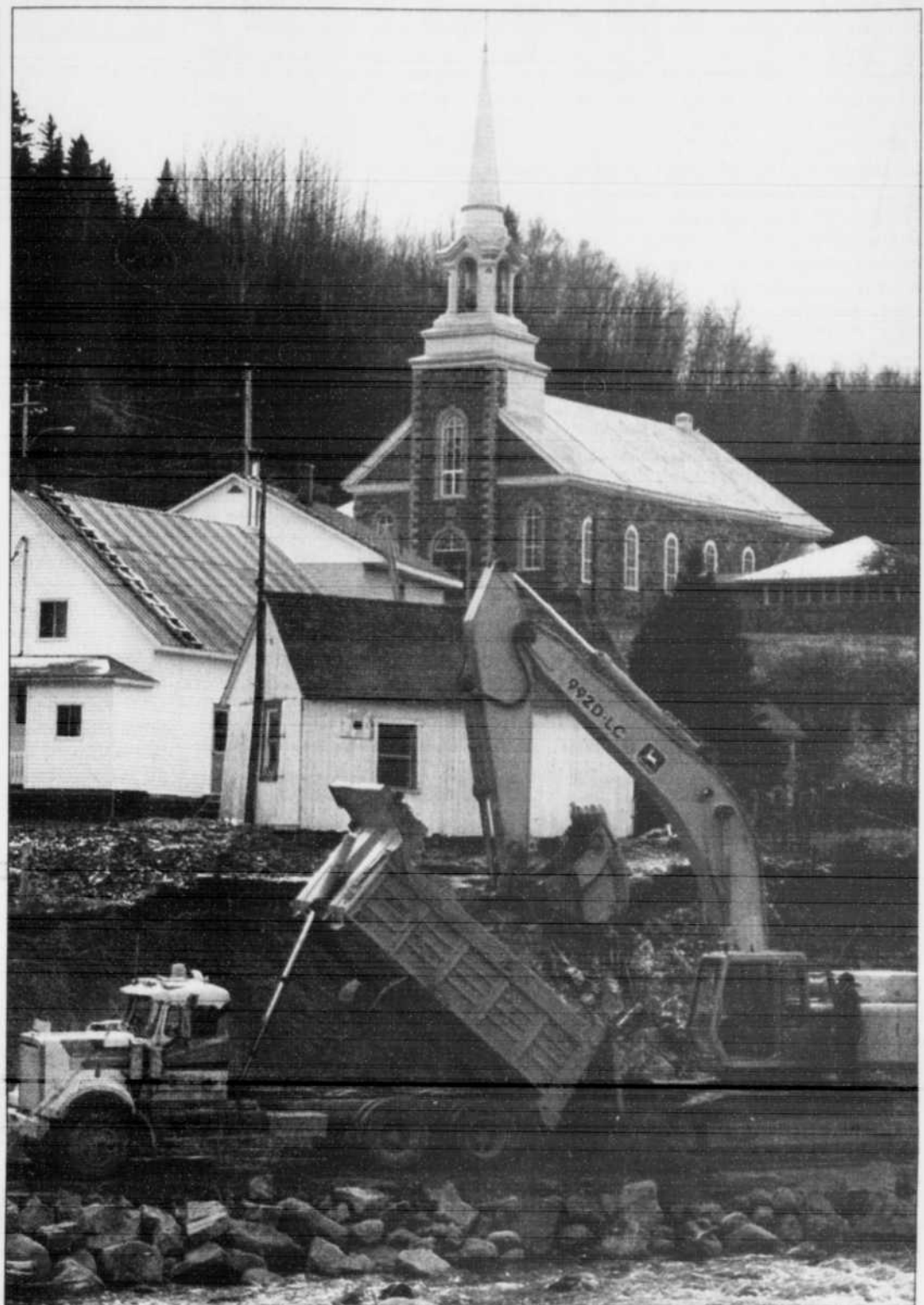
Réuni en séance spéciale, hier, le conseil des ministres du gouvernement de Lucien Bouchard a décidé que le prochain lieutenant-gouverneur du Québec résidera dorénavant dans un appartement plutôt que dans une résidence officielle.

En effet, le gouvernement a demandé à la Société immobilière du Québec (SIQ) de trouver un acheteur pour cette résidence qui appartient à l'État depuis 1967. Si aucun acheteur ne se manifeste, on devra tenter de la louer. La SIQ devra également déniché un appartement à celui ou celle qui remplacera Jean-Louis Roux.

Voir VENTE en A2



Photo de la luxueuse résidence du lieutenant-gouverneur sur le Chemin St-Louis.



Partout, le mot d'ordre circule, il faut battre de vitesse le froid sibérien.

RECONSTRUCTION DU SAGUENAY

Une course contre la montre Il faut prendre l'hiver de vitesse

JACQUES DRAPEAU
Le Soleil

SAGUENAY — Une véritable course contre la montre est engagée au Saguenay afin de remodeler une partie du visage de la région, durement éprouvée par les pluies diluviennes de juillet et de novembre.

Partout, sur les grands chantiers de reconstruction, un mot d'ordre circule: il faut battre de vitesse les froids sibériens et les précipitations de neige abondantes qui ne manqueront pas de frapper la région au cours des prochaines semaines.

Des centaines de travailleurs, emmitouffés dans d'épais habits d'hiver, triment dur, pelle ou marteau à la main. Dans leur cabine de camion, de niveleuse ou de grue géante, les gars tiennent le coup malgré les nuits beaucoup trop courtes.

Au-delà des revenus qu'ils tirent de ce boum économique, ces hommes et ces femmes puisent leur détermination dans l'objectif ultime de remettre la

région sur ses rails à temps pour les Fêtes.

Durant deux jours, un journaliste et un photographe du SOLEIL ont sillonné la région, déjà recouverte, en maints endroits, d'une bonne couche de neige. Ce qu'ils ont vu et entendu témoignent bien de ce formidable effort collectif qui est déployé actuellement pour planter le dernier clou dans la toiture, stabiliser les berges des rivières, construire ou réparer des ouvrages de retenue d'eau et compléter, en trois fois moins de temps qu'il le faut habituellement, la ligne ferroviaire de l'Alcan qui achemine la bauxite du port de La Baie au complexe de Jonquière.

« J'admire le courage de mes concitoyens », dira le maire de L'Anse-St-Jean, M. Laurent-Yves Simard, un homme fatigué, rendu au bout de son rouleau. Le destin continue de frapper cruellement sa coquette municipalité qui voit les factures s'accumuler à un rythme fou.

C'est de ce côté d'ailleurs que notre voyage éclair a débuté.

Voir MAGAZINE en C 1 et C 2 >

LES SPORTS



Duel

Donovan Bailey et Michael Johnson s'affronteront dans une course sur 150 mètres, en mai.

PAGE D 1

LA MÉTÉO



Maximum 2, Minimum -2

Neige. Accumulation de 5 à 10 centimètres. Demain, probabilité de neige. Détails page C 2

QUÉBEC, 100e ANNÉE, NO 321
FLORIDE, 1.60 \$ US
MONTREAL, OTTAWA 70¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

ENERMARK
unités en fiducie
13%* distributions mensuelles
Admissibles aux REER, FERR, RROD
*Taux sujet à changement sans préavis
Stéphane Archambault
652-2511
1-800-453-5000
ScotiaMcLeod Membres RCP

POLICIERS Ste-Foy et Québec

Suite de la Une

ans d'expérience, touchera 59 157 \$ en 1999.

À SAINTE-FOY

« Nous allons devoir tenir compte de cette réalité. Une chose est certaine, les arbitres vont en tenir compte », commente la mairesse de Sainte-Foy. Du même souffle, Mme Andrée Boucher annonce que les policiers de sa ville ont décidé de sauter l'étape de la négociation pour demander à un arbitre de fixer les salaires. « Les policiers ont compris qu'ils peuvent tout avoir en arbitrage », laisse-t-elle tomber.

Mme Boucher en avait long à dire sur le système d'arbitrage qui fixe les conditions salariales des policiers et sur le gouvernement qui fait la sourde oreille aux demandes des municipalités qui désirent négocier avec leurs employés. Les villes doivent composer d'une part avec la baisse des rôles d'évaluation, les contestations des évaluations, de la part même du gouvernement, et d'autre part, donner des hausses de salaire qu'elles n'ont même pas négociées, d'expliquer la mairesse. « Comme si une partie de nos employés vivaient sur une autre planète ».

LA POPULATION DEVRAIT ARBITRER

Aux yeux de Mme Boucher, la population devrait être l'arbitre suprême. Les employés font leur demande, les villes font leurs offres, et s'il n'y a pas entente, on demande à la population

de se prononcer pour l'un ou pour l'autre en ouvrant les registres de la ville.

EN NÉGOCIATIONS À QUÉBEC AUSSI

Les policiers de Québec sont aussi en négociations, et vont recourir à l'arbitrage. La Ville est prête à accorder une hausse de 4,5 % à ses policiers pour l'année 1996, explique la conseillère Francine Roberge, responsable de ce dossier. En échange, la Ville veut pouvoir récupérer certaines sommes dans la masse salariale, notamment au chapitre du temps supplémentaire et par la réorganisation du travail. « Les policiers vont en arbitrage parce qu'ils veulent la hausse de 4,5 % sans rien donner en retour », commente Mme Roberge.

En fait, Québec offre à ses policiers pour 1996 la parité avec ceux de la Communauté urbaine de Montréal. Pendant ce temps, les policiers de Charlesbourg attendent patiemment la fin de leur convention, à la fin de l'année, parce qu'ils ont une clause leur assurant la parité avec ceux de Québec. Selon l'échelle de salaire actuelle, un policier de Québec gagne 32 000 \$ à ses débuts, et atteint le maximum de l'échelle en cinq ans, à 52 461 \$. La parité avec les policiers de la CUM fera grimper les salaires à 56 374 \$.

Pour le maire de Charlesbourg, M. Ralph Mercier, la hausse consentie aux policiers de Baie-Comeau est contraire au gros bon sens que l'on devrait retrouver ces années-ci, compte tenu de la capacité de payer des contribuables.

INÉVITABLE Déficit zéro

Suite de la Une

droit moral de faire ça, on devrait avoir le droit moral de se défendre», a déclaré Henri Massé à la Presse canadienne.

En conférence de presse, Lucien Bouchard a indiqué que le gouvernement allait « tout faire » pour respecter les conventions collectives. Il a aussi averti qu'il allait prendre ses « responsabilités » si la proposition « qui est parfaitement équitable, parfaitement sensée et respecte fondamentalement tous les droits et intérêts des salariés » devait ne pas aboutir à une entente négociée.

« Les responsabilités de l'État débordent de celles de l'État-employeur », alerte M. Bouchard. « Le gouvernement main-

tient le cap vers le déficit zéro et assumera ses responsabilités en conséquence ».

Qualifiant l'offre faite aux syndicats de « proposition gagnante pour tout le monde », Lucien Bouchard a indiqué que le recours aux surplus du RREGOP allait permettre à l'État d'économiser près d'un milliard \$ par année d'ici la fin des conventions collectives en juin 1998. On sait que Québec demande des compressions de l'ordre de 1,4 milliard \$ par année dans ses dépenses de main-d'oeuvre. Les 400 millions \$ qui manquent proviendraient de diverses mesures de réorganisation du travail, de départs assistés, etc.

Quant aux travailleurs de l'État, ils ne sont pas perdants, ajoute-t-il, puisque la proposition préserve les emplois et évite le licenciement de quelque 25 000 employés.

Elle assure également le versement des augmentations salariales de 1% au 1er janvier 1997 et de 1% au 1er janvier 1998 et le maintien « intégral » du revenu net des salariés de l'État d'ici la fin des présentes conventions collectives grâce à un congé de cotisation au régime de retraite.

VENTE Compressions

Suite de la Une

En passant au peigne fin ce que les autres provinces canadiennes dépensent pour leur lieutenant-gouverneur, le gouvernement du Québec a conclu que ça lui coûtait un peu trop cher dans le contexte budgétaire actuel.

Au Québec, la province consacre près d'un million \$ par année (999 700 \$) à son lieutenant-gouverneur, soit un budget de fonctionnement de 544 800 \$ et une résidence qui lui coûte 454 900 \$. Le salaire du représentant de la reine, 92 200 \$, est assumé par le gouvernement fédéral.

Outre la vente de la résidence officielle, le conseil des ministres a demandé au secrétaire général du Conseil exécutif, Michel Carpentier, de suggérer d'autres mesures de compressions dans les dépenses du Québec pour son lieutenant-gouverneur afin de les réduire à un niveau comparable à celui de l'Ontario ou de la moyenne canadienne (582 000 \$).

C'est à la suite de l'incendie, le 21 février 1966, de l'ancienne résidence officielle du lieutenant-gouverneur au Bois-de-Coulange, que le gouvernement du Québec a acheté, le 14 mars 1967, la maison Dunn sur le chemin Saint-Louis. On se souvient que l'incendie avait causé le décès du lieutenant-gouverneur du Québec de l'époque, Paul Comtois.

En 1967, l'État avait payé 200 000 \$ pour cette résidence. D'importants travaux de rénovation furent effectués afin d'y accueillir, le 3 mai 1967, Hugues Lapointe.

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A	
La Capitale	3 à 7
Le Québec et le Canada	8 à 14
Le Monde	15 et 16

CAHIER B	
Questions d'argent	1 à 8
Bourses	4 et 5
Opinions	6 et 7

CAHIER C	
Magazine	1 et 2
Arts et spectacles	3 à 10
Votre agenda	4
Ce soir à la télé	2
Annonces classées	5 à 8
Décès	8 et 9

CAHIER D SPORTS	
Réal Labbé	1
Statistiques	2 et 4
Jeux et B.D.	7

SERVICES	
Abonnements	686-3344
Annonces classées	686-3311
Carrières et Professions	686-3270
Promotion	686-3342
Publicité Détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

NUMÉROS CHANCEUX

LA QUOTIDIENNE	
tirage du 19-11-96	
8-0-3	
8-4-3-3	
EXTRA	
034196	
BANCO	
tirage du 19-11-96	
1-5-6-8-12-14-17-21-24-27-35-43-46-	
49-50-54-58-61-63-67	

RÉFLEXION

Le trop spirituel est un homme qui n'a jamais assez d'esprit pour savoir la juste mesure qu'il en faut avoir. (Marivaux)

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMédia qui en est l'éditeur. Il est situé au 925, Chemin Saint-Louis. Son adresse postale est: c.p. 1547, Succ. Terminus Québec, Québec, G1K 7J6. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randoin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

CONTEMPORAINE



VISION MODERNE

LE CARDIGAN TYROLIEN 109.95

- Pure laine bouillie, scène montagnarde brodée à la poche et au bord des manches de ce long cardigan attaches clips
- vieil or, Marine, avoine, rouge, mais. P.m.g.

la maison **simons**
PLACE STE-FOY GALERIE DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC

CONTEMPORAINE



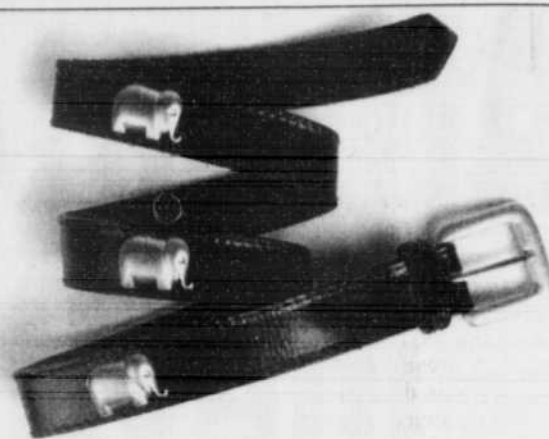
VISION MODERNE

Luxe de la laine et alpage

LE PALETOT TAILLEUR 499.95

Tout droit, tout doux dans un mélange moelleux de laine et d'alpage, un manteau double boutonnage à large encolure tailleur superbe en noir profond ou caramel onctueux. Coupe petite en tailles 8 à 14. Rég. 575.00*

la maison **simons**
PLACE STE-FOY GALERIE DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC
*Le prix régulier signifie le prix auquel cet article est vendu la majorité des articles en question.



LA CEINTURE MÉDAILLONS ÉLÉPHANTS 29.95

Des ceintures en cuir lisse avec des applications de médailles et boucle en métal brossé doré. Noir, marine, brun. P.m.g. Rég. 36.00*

la maison **simons**
PLACE STE-FOY GALERIE DE LA CAPITALE VIEUX-QUÉBEC



LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS



Plusieurs fausses couches chez Desjardins

ROBERT FLEURY
Le Soleil

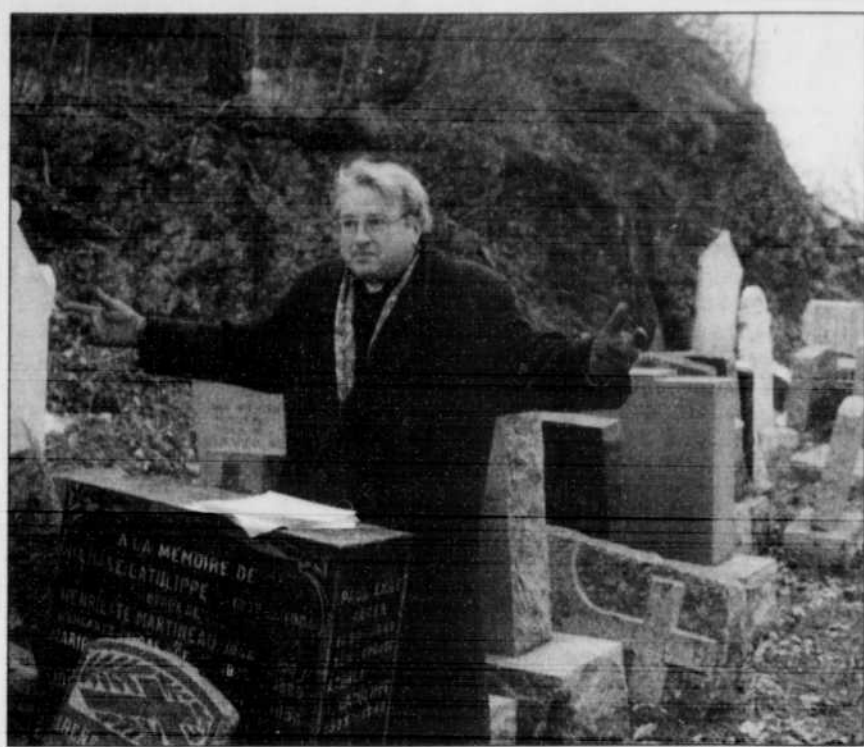
LÉVIS — Curieux hasard, sept femmes enceintes parmi une dizaine œuvrant au service à la clientèle ont perdu leur fœtus en un mois à l'Assurance-vie Desjardins-Laurentienne à Lévis. Elles en étaient à leur deuxième ou troisième mois de grossesse. Le déménagement récent dans de nouveaux locaux suscite l'inquiétude, mais Desjardins et le CLSC Chute de la Chaudière-Desjardins se veulent rassurants.

« Dans un cas, ce n'était pas une grossesse, deux provenaient d'une malformation congénitale, un quatrième, d'une chute à domicile. Il reste deux cas où nous ne savons pas ce qui s'est passé », dit Richard Fournier chez Desjardins. Il parle de six cas, non de sept et réfute la thèse d'une contamination possible provenant de la nouvelle aile. « Les travaux étaient terminés quand les employés ont déménagé, c'est le même système de ventilation que partout ailleurs. Au contrôle de la qualité de l'air, tout est normal pour ces trois mois. Les jeunes femmes ne sont pas toutes dans le même édifice ni le même étage, seulement trois d'entre elles. »

Desjardins affirme avoir même vérifié leur taux d'absentéisme et leur charge de travail: normal! « Nous prenons ça au sérieux et nous poursuivons nos recherches », ajoute le porte-parole de Desjardins.

Hier, le Centre de santé publique de Chaudière-Appalaches devait rencontrer l'entreprise pour procéder à certaines vérifications. Au CLSC Chute-de-la-Chaudière-Desjardins, l'affaire est classée. « Sept cas, c'est beaucoup. Mais c'est un hasard. Sur 33 demandes de congés, nous comptons trois fausses couches. C'est moins de 10%, moins que la moyenne provinciale. Rien d'alarmant », dit Pierre-Guy Brassard, du CLSC. Quant aux quatre autres cas, des débuts de grossesse, ils ne sont pas comptabilisés, n'ayant pas été déclarés. Le CLSC s'approprierait à rassurer les employées de Desjardins inquiétées par cette situation.

Au Centre de santé publique de Québec, le Dr Robert Plante, spécialiste en retraits préventifs, opte aussi pour le hasard à défaut de présence de solvants ou d'autres contaminants pouvant provoquer des malformations en cas d'exposition prolongée. « De 20 à 40% des grossesses ne sont pas menées à terme. Le diagnostic se faisant plus tôt, on observe davantage leur interruption, autrement inaperçue », observe-t-il.



Une voie de garage, sinon une morgue, a été constituée pour disposer des stèles et pierres tombales « abandonnées » dans le cimetière Mont-Marie, à Lévis. « Il y en a pour ces centaines de milliers de dollars », a dénoncé l'historien Michel Lessard.

Une morgue de stèles à Lévis

MARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ LÉVIS — À chaque année, des pierres tombales et des stèles funéraires des cimetières québécois sont mises de côté ou expédiées à la casse, sont recyclés en dallage de patios ou en bordure de plate-bande, voire en matériau de construction, et tant pis pour les défunts qu'il y a en dessous!

C'est là la pratique dénoncée par l'historien et porte-parole du Giram, Michel Lessard, à l'occasion d'une conférence de presse, au cimetière Mont-Marie, hier à Lévis.

Pour l'historien, il est clair que les cimetières, et notamment ces cimetières-jardins conçus à compter du XIX^e siècle, sont des lieux de mémoire, d'histoire, d'art et de pérennité qui doivent être conservés pour les générations futures. C'est dans ce contexte que des gens avaient cru y indiquer dans la pierre pour l'éternité une trace de leur passage. Ceci, en consentant des milliers de dollars à un monument installé sur un lot loué soit disant à perpétuité.

Mais les volontés des anciens ont été trahies par la négligence collective des Québécois et un patrimoine unique qu'il faut protéger. M. Lessard.

Au cimetière Mont-Marie, beaux exemples locaux, le caveau du célèbre capitaine Bernier a été passé au bélier mécanique et le non moins célèbre Alphonse Desjardins en été muté. Et il y aurait paraît-il une maison de la région

de Montréal dont les fondations sont constituées de blocs de granit puisés dans les cimetières locaux par un ancien résident. Et quant au mobilier et aux bornes, ils ont sauté devant les tondeuses.

Ce qui s'est passé, c'est que les sous-manquant aux fabriques, la gestion des cimetières a été de plus en plus confiée à des corporations à but non lucratif. Des corporations qui ont hérité des cimetières mais sans les sommes nécessaires pour les familles. Et comme les descendants ne leur versent pas à l'heure d'aujourd'hui les coûts de location fixés pour les lots ceux-ci sont loués à d'autres. Dans le même temps, les monuments prennent le chemin de la voie de garage.

De l'avis du porte-parole du Giram, des mesures doivent être prises. Entre autres que les cimetières d'avant 1950 soient scrupuleusement conservés, que les municipalités en deviennent propriétaires, que le ministère de la Culture s'en mêle, notamment en alignant sa législation à ce propos sur celles des provinces canadiennes et de nombreux États américains, etc.

Une taxe « oubliée » par le Québec

Des milliers \$ pourraient être redistribués aux villes, selon la CUQ

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — La CUQ s'est aperçue que le gouvernement du Québec a omis de percevoir des taxes des exploitants de réseaux de distribution de gaz propane et de téléphonie cellulaire pour les redistribuer aux municipalités. Elle réclame qu'il s'exécute et ce, rétroactivement pour les cinq dernières années.

C'est toute une découverte que le Service de l'évaluation de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) a faite grâce à des vérifications récentes.

La mairesse de Sainte-Foy, M^{me} Andrée Boucher, en tant que vice-présidente de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), a affirmé que cet organisme « mettra tout son poids dans la balance » pour convaincre le gouvernement de redresser la situation.

La Loi sur la fiscalité municipale exclut du rôle d'évaluation les réseaux de distribution de gaz aux consommateurs (incluant le réseau de distribution de gaz propage) ainsi que les réseaux de télécommunication (incluant le réseau de téléphonie cellulaire).

Par contre, la loi prévoit aussi que la personne qui exploite un tel réseau doit payer un pourcentage de ses revenus bruts à titre d'impôt foncier. Et la loi dit que le ministre du Revenu prélève cette taxe pour le compte des municipalités.

Or, le ministère du Revenu a toujours omis de percevoir ces taxes, privant ainsi les municipalités d'une source de revenus « non négligeables ».

Demande est donc faite au gouvernement de corriger la situation et de remonter cinq ans en arrière.

PELLETAGE ATTENDU

Par ailleurs, la mairesse de Sainte-Foy affirme que les annonces qu'elle fera, demain, au sujet du budget de 1997, « seront moins claires que d'habitude ». C'est qu'elle craint comme la peste que, d'ici le 31 décembre, le gouvernement n'annonce qu'il a trouvé de « nouvelles avenues » pour pelletter des factures dans la cour des municipalités, une belle façon de solutionner le problème du déficit!

Les nouvelles charges envoyées au monde municipal n'arrêteront pas, dit-elle. On vient juste d'apprendre que les municipalités devront verser l'équivalent de 1% de leur

masse salariale pour financer l'Institut de police de Nicolet. Pour Sainte-Foy, ça représente 120 000\$. Pour 1997, elle s'attend à ce que la ponction représentera entre 600 000\$ et 700 000\$.

« Une réforme de la fiscalité municipale, que le ministre de l'UMQ, devient de plus en plus importante. » Malgré tout, la situation financière de Sainte-Foy est bonne et M^{me} Boucher n'a pas dit qu'elle augmentera les taxes. Toutefois, elle jongle avec un transfert d'une partie du fardeau fiscal du résidentiel vers le commercial, lui qui a bénéficié souvent d'une diminution de taxes suite à des contestations d'évaluation.

L'UMQ mettra tout son poids pour convaincre le gouvernement

Des maires choqués par l'entente des policiers de Baie-Comeau

■ QUÉBEC — Le nouveau contrat de travail des policiers de Baie-Comeau, le meilleur actuellement dans ce domaine, a choqué des maires et suscité plusieurs réactions, hier, chez des élus.

UN MAIRE FURIEUX À RIMOUSKI

Le maire de Rimouski, M. Michel Tremblay, est sorti de ses gonds, se disant incapable d'offrir de telles conditions à ses 39 policiers. « Nous allons nous battre. Il n'est pas question que Rimouski atteigne cette parité salariale », a dit le maire.

Dans cette ville, les policiers sont sans contrat de travail depuis le 31 décembre 1994. Les agents, qui touchent 51 432 \$ après quatre ans, réclament des hausses de 5% pour 1995, 3% en 1996 et 3% en 1997.

CHOQUÉ AUSSI À SAINT-GEORGES

Le maire de Saint-Georges, M. Roger Carrette, trouverait illogique de consentir à ses policiers des augmentations semblables à celles accordées à Baie-Comeau, soit 4,5% sur trois ans. Ce sont les contribuables qui paient le salaire des policiers et j'en connais peu qui gagnent de 22 \$ à 28 \$ l'heure. Il serait alors illogique d'accorder une aug-

mentation comme celle de Baie-Comeau », a dit M. Carrette.

Les 24 policiers de Saint-Georges gagnent présentement de 728 \$ à 960 \$ par semaine. Saint-Georges est d'ailleurs en plein cœur d'une impasse quant au renouvellement de la convention, échue depuis la fin de 1994.

SANS CONTRAT À RIVIÈRE-DU-LOUP

Sans contrat de travail depuis deux ans, les policiers de Rivière-du-Loup ont fait front commun avec les corps policiers de Rimouski, Matane et Mont-Joli afin d'aller en arbitrage. Une première rencontre est prévue le 12 décembre.

« Le salaire actuel pour un constable de première classe est de 938 \$ et il n'existe pas de prime pour le service de nuit », dit le président local du syndicat des policiers-pompiers, M. Gilles Potvin. Le directeur de la Ville, M. Marc Beaulieu, considère les demandes irréalistes. « Un agent de première classe gagne 48 887 \$ par année. Il faut regarder ce qu'il est possible d'octroyer dans la situation de la Ville. »

PLUS DISCRET À SEPT-ÎLES

Refus de commenter à Sept-Îles sur l'entente conclue à Baie-Comeau. Tout au plus, le directeur général, Marcel Blouin, indique que les hausses de 4,5% de Baie-Comeau pourront servir « d'indicateur » dans leurs négociations pour renouer le contrat des 57 policiers-

pompiers, échu le 31 décembre 1995.

À Sept-Îles, un policier-pompier débutant gagne 54 411 \$ par année, et 65 397 \$ en incluant les avantages sociaux. Ayant promis un budget sans hausse de taxes à ses contribuables, le conseil se borne à tenter de maintenir le statu quo salarial envers les employés.

MATANE : EN ARBITRAGE

La Fraternité a fait appel à l'arbitrage pour régler la convention expirée le 31 décembre 1994. Le salaire actuel est le même depuis la fin de 1992 puisque gelé les deux années suivantes. Le policier de premier échelon touche 50 900 \$.

Le directeur général de la municipalité, M. Denis Paquet dit que le conseil défend l'équité interne pour les employés municipaux. Des augmentations de 2% ont été consenties en 96, de 1,8% en 97 et 2% en 1998.

À CHICOUTIMI : « NOS PROBLÈMES COMMENCENT »

« Nos problèmes risquent de commencer », a laissé tomber le maire de Chicoutimi, M. Ulric Blackburn, en commentant la hausse accordée aux policiers de Baie-Comeau. Cette entente survient au moment où les 72 policiers de Chicoutimi tentent de renouveler leur convention collective. « Je crains que cette nouvelle influence nos négociations », a reconnu le maire.

Les policiers réclament une hausse

de 5% pour un contrat d'une durée de trois ans. Actuellement, un agent de première classe au sommet de l'échelle touche un traitement annuel de 50 856 \$ auquel il faut ajouter près de 14 500 \$ en avantages sociaux. « C'est légèrement supérieur à la moyenne provinciale », a précisé M. Blackburn.

CHAUDIÈRE-OUEST : SANS COMMENTAIRES

Le président de la Régie intermunicipale de police de Chaudière-Ouest, Christian Jobin, n'a pas voulu commenter le règlement de la convention collective des policiers de Baie-Comeau. « Il faut avoir participé à la négociation. On ne peut pas avoir une opinion autrement », a-t-il affirmé.

La convention de la vingtaine de policiers viendra à échéance le 31 décembre 1997. Déjà, M. Jobin dit s'attendre à des négociations serrées du fait que les policiers qui couvrent le territoire de Saint-Nicolas, Saint-Rédempteur et Saint-Étienne sont sous-payés par rapport à d'autres corps policiers.

THETFORD MINES ATTEND LES DEMANDES

Alors que la Ville de Baie-Comeau a consenti des augmentations salariales de 4,5% sur trois ans à ses policiers, la Ville de Thetford Mines, elle, attend toujours les demandes du Syndicat des policiers relativement au renouvellement

de la convention collective échu depuis janvier.

« Normalement, les demandes syndicales nous parviennent en février ou en mars mais présentement, l'année achève et nous n'avons toujours rien eu », a indiqué le maire de Thetford Mines, M. Henri Therrien.

Pour cette raison, le maire a refusé de s'avancer à savoir s'il pourrait offrir des augmentations aussi importantes à la trentaine de policiers du Service de la protection publique de Thetford Mines/Black Lake que celles annoncées à Baie-Comeau.

« Il faudrait d'abord que j'en discute avec mes collègues du conseil », a-t-il déclaré, se questionnant concernant cette situation inhabituelle au sujet des demandes syndicales. « Nous avons réglé la convention de nos cols blancs, nous négocions présentement avec nos cols bleus mais nous n'avons toujours rien du côté des policiers et je ne sais pas pour quoi », a poursuivi M. Therrien.

L'échelle salariale des policiers de Thetford Mines/Black Lake se situe entre 594 \$ et 1064 \$ par semaine.

NDLR — Informations recueillies par Marc Saint-Pierre (Rive-Sud), Jacques Drapeau (Chicoutimi), Ernie Wells (Rimouski), Marc Larouche (Rivière-du-Loup), Romain Pelletier (Matane), Robert Savard (Sept-Îles) et Ian Bussières (Thetford Mines et Saint-Georges).

COUP D'OEIL SUR LES RÉGIONS

QUÉBEC
Fusionner le CRÉECQ et le FIDE

Le conseiller Réjean Lemoine a déposé hier soir un avis de motion pour demander la fusion de deux organismes voués à la création d'emplois, le Fonds d'investissement et de développement de l'emploi (FIDE) dans les quartiers centraux de Québec et le Carrefour de relance de l'économie et de l'emploi du centre de Québec (CRÉECQ). M. Lemoine veut ainsi éviter que deux organismes remplissent le même rôle. Le FIDE est un fonds de capital de risque constitué en corporation avec un objectif de 2 millions\$ et la Ville lui verse 600 000\$ et une assistance financière additionnelle de 250 000\$ sous forme de prêt de personnel. Quant au CRÉECQ il n'est ni gestionnaire du FIDE, ni directement créateur d'emplois, ni groupe de pression et ni centre de ressources, dit M. Lemoine. B.R.

LAC-SAINT-CHARLES
Résidence vide ravagée par le feu

Il ne restait plus grand-chose, hier, de la résidence unifamiliale qui a été ravagée par un incendie pendant la nuit, au 615, rue des Bouleaux, à Lac-Saint-Charles. La maison, qui était vide, est à vendre. Ce

sont des voisins qui ont alerté les pompiers. Ils étaient une vingtaine à combattre les flammes, mais la maison est considérée comme une perte totale. Les dommages sont évalués à environ 70 000\$. C.S.

SAINT-PACÔME
Accident mortel

Une femme de 41 ans, Jacynthe Anctil, de Saint-Pacôme dans le comté de Kamouraska, a perdu la vie après avoir perdu le contrôle de son véhicule qui est allé percuter le perron de la résidence du 94, route 230. Cette route relie Saint-Joseph de Kamouraska à l'autoroute 20. L'accident s'est produit vers 16 h 30 lundi. La victime est demeurée coincée dans le véhicule et il a fallu utiliser les mâchoires de vie pour la sortir. La police n'était pas en mesure de dire hier si un problème mécanique, de santé, ou encore la vitesse excessive, pouvait expliquer cet accident. L'alcool ne semble pas être en cause. Une autopsie sera faite sur le corps de Mme Anctil. C.S.

PONT-ROUGE
Corps repêché

La Sûreté du Québec a repêché le corps d'un homme qui aurait mis fin à ses jours en se jetant du pont Déry, qui surplombe la rivière Jacques-Cartier, à Pont-Rouge. La

voiture de l'homme de 62 ans a été trouvée sur le pont. Une note laissée à l'intérieur indiquait les intentions du malheureux. Les policiers ont alors entrepris des recherches en hélicoptère. Celles-ci ont rapidement abouti à la découverte du corps, échoué à l'île aux Raisins, un peu au sud de Pont-Rouge. Par ailleurs, des plongeurs de la SQ sont retournés, hier, sur la rivière Blanche, à Saint-Thuribe, dans le comté de Portneuf, dans l'espoir de retrouver le corps de Gilles Baril, disparu depuis les inondations qui ont touché le secteur il y a une dizaine de jours. La voiture de M. Baril a été retrouvée abandonnée près de la rivière. De toute évidence, le conducteur avait été bloqué par l'eau. Le niveau de la rivière étant redescendu, les policiers avaient espoir hier de retrouver M. Baril. Leurs recherches sont encore une fois demeurées vaines. C.S.

CHARNY
Arrestation de mineurs

Quatre enfants âgés de 11 à 13 ans et provenant de Charny et Saint-Romuald ont été arrêtés relativement à l'incendie allumé le 2 novembre à une porte de l'école Saint-Louis-de-France de Charny. Le feu avait occasionné des dépenses de nettoyage de l'ordre de 50 000\$ et la fermeture de l'école pour quelques jours. Le dossier des enfants a été soumis à la Direction de la protection de la jeunesse pour orientation et suivi. C.S.

ÎLE D'ORLÉANS



COLLABORATION SPÉCIALE, STÉPHANE VERREAULT

Collision spectaculaire

Collision spectaculaire, mais sans trop de blessures toutefois, hier, vers 21 h 40, en face du 25, chemin Bout-de-l'Île, à Sainte-Pétronille, sur l'île d'Orléans. Deux automobiles se sont percutées occasionnant des blessures qualifiées de mineures aux quatre personnes qui y prenaient place. Quatre ambulances

ont été réclamées sur les lieux. Fait plutôt rare, l'une des voitures s'est enflammée alors qu'elle venait tout juste d'être posée sur la benne de la remorque. En attendant l'arrivée des secouristes, l'une des personnes blessées a été hébergée dans une auberge «Couette et café» où les ambulanciers sont venus la quérir. C.V.

BEAUPORT
Nouveau Centre jeunesse

Le regroupement des services pour adolescents en difficulté des Centre jeunesse de Tilly, de Cinquième saison et Le Phare et la désuétude de leurs installations entraîneront la construction d'un nouvel édifice de 13 770 mètres carrés à l'arrière de l'aréna de Giffard au coût de 16,9 millions\$. En tout, la construction et l'équipement du Centre jeunesse de Québec coûtera 25,5 millions\$. Les premiers travaux viennent de débuter par la firme J.-E. Verreault. Ils seront terminés en novembre 1998. Le Centre jeunesse pourra ainsi héberger 132 jeunes. R.F.

QUÉBEC
Dépassement des coûts

Le contrat accordé aux Constructions du Saint-Laurent pour le réaménagement du boulevard René-Lévesque a subi des modifications représentant une hausse de près d'un million de dollars. Le contrat original faisait voir un coût de 11 318 739\$. Une première modification qui a été approuvée par le comité exécutif de la Ville de Québec a fait faire un bond de 722 920\$ au contrat original pour atteindre 12 041 659\$. Lundi soir, le conseil municipal a approuvé un autre dépassement de 197 682\$, ce qui fait un montant total de 12 239 341\$. Le conseiller André Marier a expliqué que le règlement pour ce contrat étant de plus de 14 millions\$, le budget était respecté. Puis ces dépenses additionnelles ont été approuvées, dit-il, par le comité de suivi. Le chef de l'opposition Martin Fergues a demandé à voir les rapports de ce comité de suivi et le conseiller Jacques Fiset a acquiescé à sa demande. B.R.

INSTITUT CANADIEN D'IMPLANTOLOGIE

Les mérites de l'implantologie dentaire pour solutionner les problèmes de perte osseuse directement liés à la perte d'une ou de plusieurs dents ne sont plus à faire.

La mission de l'Institut Canadien d'Implantologie est d'offrir, d'une part, une formation complète en implantologie aux professionnels de la santé dentaire, et d'autre part, d'offrir au public le meilleur Centre de traitement au Canada.

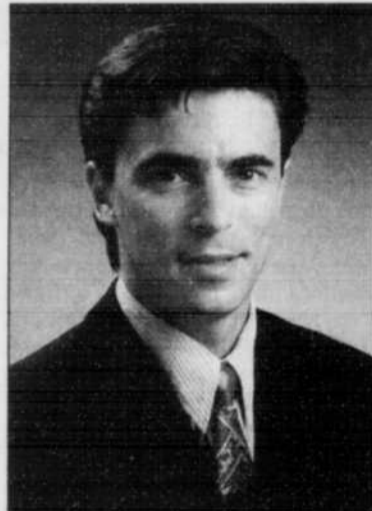
L'INSTITUT A ÉTÉ PLANIFIÉ POUR FORMER LES MEILLEURS... PEUT-ON ALORS SE PERMETTRE DE DONNER MOINS QUE LE SUMMUM EN TRAITEMENT?



Le rôle d'enseignant du Dr Yvan Poitras, qui a limité sa pratique à l'implantologie dentaire, lui permet de demeurer à l'affût de l'évolution des techniques les plus poussées. Ainsi, il peut offrir à chaque patient(e) une approche compréhensive et le système implantaire le plus approprié.

Maintenant c'est à vous de mériter les meilleurs soins afin de redonner à votre bouche toutes ses fonctions initiales.

INSTITUT CANADIEN D'IMPLANTOLOGIE
5, boulevard Taché Est
Montmagny (Québec)
G5V 1B6
(418) 248-5630
1-800-903-DENT (3368)
Consultation gratuite



Dr Yvan Poitras, chirurgien dentiste

Salon des artisans



C'est nouveau!
C'est formidable!
C'est gratuit!

Sculpture en métal par Roland Dubuc

Une exposition et vente d'oeuvres artisanales, de pièces d'art, de sculptures et d'articles de mode. Des milliers d'idées cadeaux présentées par 100 artisans.

Centre des congrès de Québec

1000, boul. René-Lévesque Est
Du 27 novembre au 1^{er} décembre
Mercredi, jeudi, vendredi de 11 h à 22 h
Samedi, dimanche de 11 h à 18 h

ENTRÉE GRATUITE **CITE 107.5 FM**
ROCK • DÉTENTE

DE QUOI FAIRE RÊVER LE PÈRE NOËL!!!

BRACELET TENNIS
LES PERLES ... UNE IDÉE DES PLUS CULTIVÉES
Total: 0.50 carat **588 \$** Prix courant 1176 \$
1 carat **1088 \$** Prix courant 2176 \$
Aussi disponible jusqu'à 4 carats.

SOLITAIRE
5 1/2 - 5 mm 16 po **149 \$** Prix courant 298 \$
6 1/2 - 6 mm 18 po **359 \$** Prix courant 718 \$
6 1/2 - 7 mm 18 po **349 \$** Prix courant 698 \$
7 1/2 - 7 mm 18 po **595 \$** Prix courant 1190 \$

BOUCLES D'OREILLES ET PENDENTIF À DIAMANTS
0.25 carat **458 \$** Prix courant 916 \$
0.50 carat **788 \$** Prix courant 1576 \$
1 carat **2788 \$** Prix courant 5576 \$

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le laboratoire Gemmologique du Canada.

LE PARCHEMIN
DEPUIS 1966
Dédité à l'intégrité et au meilleur prix.
Mezzanine, MÉTRO Béri UQAM, 1500, rue Béri Montréal H4S-5Z43

Livraison gratuite Téléphonez sans frais 1-800-667-6878

RIEN À PAYER AVANT PAQUES

PENTIUM 150 MHZ INTEL
32 MO RAM EDO • CD-ROM 10 X

- PENTIUM 150 MHZ INTEL
- 32 MO RAM EDO
- CD-ROM 10 X
- DISQUE RIGIDE 1.3 GIG
- CHIPSET TRITON II
- 256 K PIPELINE BURST CACHE
- CARTE 64 BITS 1 MB MPEG
- LECTEUR 3.5 PO
- MINI TOUR
- WINDOWS 95 FR. CD
- CLAVIER FR. WIN 95

SOURIS 2 BOUTONS
• GARANTIE 2 ANS
• LIGNE SUPPORT 1-800 HAUT-PARLEURS EN SUS

PAYEZ À PAQUES
1999

RÉGION DE QUÉBEC PARTOUT DANS LA PROVINCE

440 BOUVERIE St-Jérôme (438) 667-8432 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432
SANT-JEAN St-Jean (819) 843-8431 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432
BELLEVILLE St-Jérôme (438) 667-8431 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432
St-Jérôme (438) 667-8431 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432
L'ÉVÉ St-Jérôme (438) 667-8431 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432 • 1000 GARDIENNE St-Jérôme (438) 667-8432

La clef de sol

SOIRÉE VINS NOUVEAUX AU PAVILLON DE L'AVIATIC JEUDI 21 NOVEMBRE dès 18h

AU CHOIX
FORFAIT Dégustation des vins nouveaux à volonté
Souper gastronomique de 5 services
Orchestre de musique "Motown"
Rythme et danse
Taxes et service inclus

Places podium **85\$** Places parterre **75\$**

Menu à la carte avec orchestre

GARE DU PALAIS
Réservation: 522-3556

Des images pornos fantômes sur les écrans d'ordinateurs

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

■ SAINTE-FOY — À quelques reprises ces dernières semaines, des utilisateurs du système Internet de la région de Québec ont vu apparaître sur leur écran des images de nature pornographique sans les avoir sollicitées.

Deux événements, rapportés à la police de Sainte-Foy, se sont déroulés pour l'un à l'Université du Québec, et pour l'autre dans une résidence privée. Dans chacun des deux cas, la personne concernée n'avait fait aucune démarche pour obtenir ce type d'image, rapporte le porte-parole de la police de Sainte-Foy, Martin-Guy Trépanier. Simplement, le travail que celles-ci effectuaient a été écrasé par cette nouvelle image. Un message invitait les personnes intéressées à obtenir ce type de matériel à communiquer avec une adresse américaine.

L'utilisateur de l'Université du Québec a eu la présence d'esprit d'imprimer l'image avant qu'elle ne disparaisse. Les policiers de Sainte-Foy ont remis ce dossier à la Sûreté du Québec.

À la SQ, Camille Gagnon confirme que plusieurs plaintes leur ont été transmises. Les enquêteurs n'avancent que très lentement dans ce dossier, qui est tout nouveau pour eux, indique le porte-parole.

PORNO JUVÉNILE

Quant à l'amateur de pornographie juvénile dont l'arrestation était rapportée hier, il comparaitra bientôt par voie de sommation.

Encore une fois, c'est la police de Sainte-Foy qui a, dans un premier

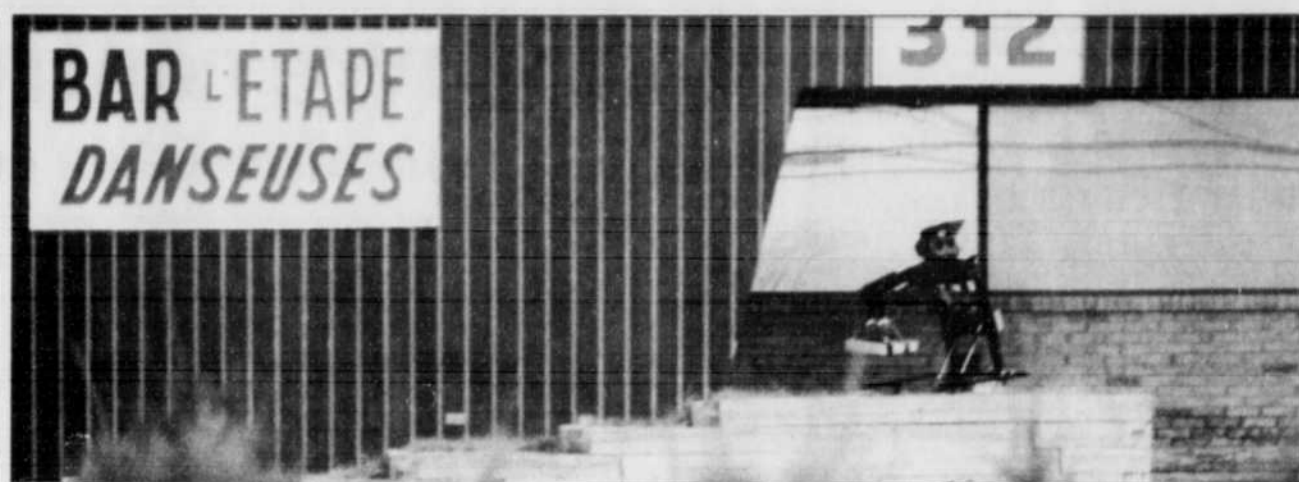
temps, traité ce dossier. Un appel anonyme logé à la centrale vendredi indiquait que des images de pornographie juvénile se trouvaient sur le disque dur d'un appareil déposé chez un spécialiste de l'informatique. Les policiers s'y sont rendus et ont effectivement trouvé une banque de quelque 500 images pornographiques, dont une partie représentait des enfants.

Le propriétaire de l'appareil, un homme de 38 ans de Québec, a été arrêté puis relâché le même jour. La simple possession de ce type d'image impliquant des mineurs est passible d'une peine maximale de cinq ans de prison. Leur diffusion est passible du double.

Selon le policier Trépanier, l'homme avait acheté un nouvel appareil et demandé à un spécialiste d'y transférer des données mémorisées sur l'ancien. Il voulait également faire ajouter de la mémoire à son disque. Tout le matériel informatique de cet homme a été saisi, incluant une imprimante couleur et un logiciel.

Là encore, c'est la SQ qui a pris en charge le dossier.

Selon Camille Gagnon, l'enquête n'en est encore qu'à ses balbutiements, puisque ce n'est qu'hier après-midi que les enquêteurs ont pris possession du disque dur.



Le robot de la SQ est allé chercher le colis suspect à la porte du bar.

La bombe était en... bois

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

BEAUPORT — La découverte, hier, d'une fausse bombe faite de bâtons de bois au bar de danseuses L'Étape, à Beaufort, vient grossir le nombre des interventions policières finissant en queue de poisson et qui ne cessent de se multiplier dans la région de Québec. L'événement semble toutefois sérieux, et ressemble davantage à un avertissement s'inscrivant dans la guerre que se livrent les motards qu'à une mauvaise plaisanterie.

Il était 6 h 50 lorsqu'un passant, M. Eddy Labrie, a aperçu un sac de papier brun dans un bac à fleurs, à l'avant du bar situé au 312, Seigneuriale, à Beaufort. S'approchant, il a vu des bâtons, de même qu'une tige de métal émergeant du colis. Il a aussitôt appelé les policiers de Québec, qui assurent aussi la sécurité à Beaufort.

Il a fallu trois heures avant que le robot des artificiers de la Sûreté du Québec ne neutralise le colis, qui contenait

quatre bâtons de bois orange attachés ensemble par du papier gommé. Des fils électriques de différentes couleurs étaient fixés aux extrémités. Le tout était coiffé d'une tige métallique faisant office d'antenne. « L'ensemble avait l'air réaliste », commentait, hier matin, le porte-parole de la sûreté municipale, Darie Bertrand.

S'agit-il d'un autre épisode de la guerre des motards? La police de Québec relie le bar au groupe des Rock Machine, « mais pas de très près », note M^{me} Bertrand. Hier matin, la propriétaire de l'établissement démentait face aux caméras de télévision toute allégation de ce type. Signalons que le repaire des Rock Machine n'est situé qu'à quelques kilomètres de là.

Une information obtenue par LE SOLEIL laisse par ailleurs entendre que ce bar pourrait bien être la prochaine cible des Hell's Angels, qui se disputent avec les Rock Machine le contrôle des territoires de vente de stupéfiants.

Déjà, le 26 juillet, l'établissement avait été la cible d'un appel à la bombe, qui

s'était avéré non fondé. La multiplication des événements de ce genre, qu'il s'agisse d'actes sérieux ou de mauvaises plaisanteries, a par ailleurs l'heur de taper sur les nerfs des citoyens.

Hier, une quarantaine de voisins immédiats, soit deux résidences et un immeuble de 12 logements, ont dû être évacués.

De surcroît, une garderie située à l'intérieur du périmètre de sécurité, la garderie Turluson, a vu son fonctionnement considérablement perturbé jusqu'à la fin de l'opération, vers 10 h.

Selon la responsable Sylvie Nadeau, huit enfants se trouvaient déjà à la garderie lorsque les policiers sont venus les aviser. Il a été recommandé au personnel de maintenir tout le monde dans une pièce à l'arrière de la garderie.

La confusion a toutefois entouré la circulation des parents qui venaient conduire leur enfant. Certains ont rapporté au SOLEIL s'être fait dire: « Si vous voulez y aller à pied, c'est à vos risques. » Une façon de faire qu'un père a estimée « pas brillante ».

SAINT-NICOLAS

Hausse probable de taxes de 6%

■ SAINT-NICOLAS — Le compte de taxes des résidents de Saint-Nicolas pourrait subir une hausse de 6%, l'an prochain. La majeure partie de cette augmentation serait due à une perte de revenus.

Dans son exposé sur la situation financière de sa ville, le maire Richard Blondin a expliqué, lundi, que les villes pourraient perdre les revenus provenant de la « taxe de bienvenue » ou des droits sur les mutations immobilières, à la suite du récent sommet socio-économique.

« Pour Saint-Nicolas, cela se traduirait par un manque à gagner de l'ordre de 230 000 \$ en 1997, équivalant à une augmentation de 4 c du 100 \$ d'évaluation. Ayant déjà absorbé des trans-

ferts récurrents au chapitre des compensations de l'ordre de 218 000 \$ en 1996 et de 134 000 \$ en 1997, il sera impossible pour la ville d'absorber ainsi d'autres manques à gagner sans augmentation du compte de taxes », a-t-il soutenu.

En plus de cette hausse de 4 %, M. Blondin prévoit une majoration de 2 c du 100 \$ d'évaluation ou de 2 % pour faire aux obligations de la Ville. Présentement, le taux de la taxe foncière de Saint-Nicolas est de 99 c du 100 \$ d'évaluation.

D'autre part, l'entrée en service de l'usine d'assainissement des eaux usées se traduira par une hausse du tarif pour les secteurs desservis de 28 \$ cette année à 130 \$ l'an prochain.

Par ailleurs, les premières estimations montrent que le budget de l'année en cours se dirige vers un surplus de 177 000 \$. P.P.



SWISS
ARMY

C'est le temps ou jamais

De la collection Swiss Army, la montre Renegade à bracelet olive en armitel, à prix spécial, jusqu'à épuisement du stock. Seulement 95 \$
Garantie Swiss Army de 3 ans • Gravure sans frais
Certificat de remplacement de la pile gratuit



BIRKS

JOAILLIERS DEPUIS 1879

PLACE STE-FOY 653-4035

15% DE RABAIS

sur tous les manteaux et chapeaux de fourrure pour hommes et dames

« Ben oui, y'a de la fourrure ! »

Obtenez

15%* ... et plus

de rabais sur toutes les fourrures Laliberté ainsi que tous les vêtements garnis de fourrure:

Chapeaux, gants, manchons, capes, sacs à dos, oursons, robes, manteaux, vestes, etc.

Carte Or-Taxes acceptée !

* Sur marchandise à prix courant. Marchandise en magasin seulement.



Beaucoup, beaucoup de fourrures !

laliberté

Mail Centre-Ville 525-4841

Ouvert le dimanche de 12 h à 17 h

Stationnement gratuit avec achat

• Place Cartier • Place Jacques-Cartier • Place Jean-Lesage
• Cinéplex Odéon • Hôtel Ramada

EN BREF

CHARLESBOURG

La CS d'accord pour un partenariat avec Québec

À l'instar de ceux de la CÉCQ, les commissaires de la commission scolaire de Charlesbourg ont accepté, lundi soir, que leurs deux organismes étudient la possibilité d'échanger des services, voire de fusionner. Selon la présidente de la CS de Charlesbourg, Mme Marguerite Dorion, il vaut mieux «être pro-actif plutôt que de se faire imposer une décision par le ministre de l'Éducation». Mme Dorion et le président de la Commission des écoles catholiques de Québec, Lucien Flamand, refusent toutefois de s'avancer sur le montant d'économies qui pourrait être généré par l'établissement d'un partenariat. «C'est l'analyse de pertinence qui nous le dira.» De son côté, la CS des Belles-Rivières n'est pas prête pour le moment à s'engager dans la démarche proposée par le président de la CÉCQ. «Nous ne sommes pas prêts mais cela ne veut pas dire que nous ne réfléchissons pas», explique le président Jean Roy. La CS des Belles-Rivières tient cet automne des audiences publiques sur ses services et ses orientations. B.B.

Manoeuvre controversée

Femme de 42 ans accusée de contacts sexuels

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — La «manoeuvre de basketball» invoquée par une femme pour se disculper d'accusations de contacts sexuels sur deux garçons de 12 ans apparaissant à la limite comme une forme de défense, le juge Yvon Mercier a refusé, hier, son plaidoyer de culpabilité.

Les incidents sont survenus au début d'avril. D'après la version de Christine Bédard, âgée de 42 ans, celle-ci venait de recevoir son chèque d'aide sociale et avait consommé de la bière.

Elle venait de se rendre au dépanneur pour s'en procurer d'autre lorsqu'elle s'est approchée des présumées victimes, dans un abri, pour faire une «manoeuvre de basketball» à l'un d'eux. Toujours selon la quadragénaire habitant Québec, elle aurait alors «accroché le genou» du garçonnet.

«Avait-il le genou entre les deux jambes?» lui a demandé ironiquement le procureur de la Couronne, Me François Huot, soulignant au juge que Christine Bédard présentait une défense d'accident

alors qu'elle venait d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité. «Je ne suis pas ici pour jouer au fou!» s'est exclamé le juge Mercier en indiquant à l'avocat de l'accusée, Me Yves Bernatchez, qu'il se devait de la relever de son plaidoyer de culpabilité.

«On ne plaide pas coupable pour se débarrasser! Elle s'expliquera à son procès...», a ajouté le magistrat.

La situation se compliquait alors quelque peu puisque la femme avait été ramenée devant le tribunal précisément parce qu'elle avait fait faux bond à la justice le jour même où son procès devait avoir lieu, il y a quelques jours. Appelée à s'expliquer là-dessus, elle a affirmé s'être présentée au palais de justice à 9h. Une heure plus tard, elle dit s'être

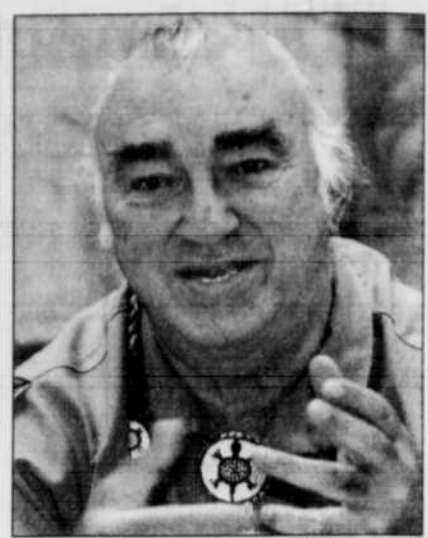
sentie nerveuse et avoir ressenti un malaise. Elle a donc fui les lieux sans aviser qui que ce soit, laissant en plan toutes les personnes impliquées dans son dossier, incluant les témoins de la poursuite.

Le juge Mercier était donc peu enclin, hier, à passer l'éponge sur cette escapade. Bien que la femme ait répondu à Me Huot qu'encore hier, elle était en proie à la nervosité et à un malaise, le juge a ordonné sa détention préventive jusqu'à la tenue de son procès, le 17 décembre.

À LA CASE DÉPART

Détail important à noter: les événements se sont en réalité déroulés dans l'ordre inverse, c'est-à-dire que le juge a d'abord ordonné la détention préventive de Christine Bédard après avoir entendu ses explications quant à son absence le jour de son procès. Voyant cela, la femme a décidé de plaider coupable.

Elle a enfin donné sa version des faits, version qui empêchait le juge d'accepter le plaidoyer de culpabilité. Ceci étant dit, on revient à la case départ, soit la tenue du procès, avec nouvelle assignation des témoins et tout le tra la la...



Max Gros-Louis

VERSEMENT DE 8000 \$ À MAX GROS-LOUIS

Picard obtient la permission d'appeler

QUÉBEC — Condamné le mois dernier à verser 8000 \$ à Max Gros-Louis, l'ex-vice-Grand Chef Roger Picard obtient la permission d'appeler du jugement.

En première instance, le juge a confirmé que M. Picard avait porté atteinte à la réputation de M. Gros-Louis en distribuant une lettre diffamatoire à son endroit. L'unique source de diffamation, constate la juge Thérèse Rousseau-Houle, de la cour d'appel, est la lettre écrite au ministre des Affaires indiennes pour dénoncer des abus de budget discrétionnaires qu'aurait commis le conseil de bande du Village huron.

«L'appelant critique des décisions politiques prises par un organisme public», note de plus la juge, indiquant que cette affaire pose donc une question de droit sérieuse. Elle met en effet en cause les défenses possibles en matière de diffamation des autorités publiques à l'égard d'actes posés dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce seul motif, estime la cour d'appel, il y a lieu d'accueillir la requête pour obtenir permission d'appeler du premier jugement, et d'étudier cette question de fond. R.H.

ENQUÊTE SUR LA MORT DES DEUX MONTAGNAIS

Les proches veulent des gestes concrets

CLAUDETTE SAMSON
Le Soleil

QUÉBEC — Les familles de deux Montagnais morts en 1977 dans des circonstances nébuleuses s'impatientent de la lenteur que met le rapport d'enquête de la police de Québec à aboutir à des gestes concrets. En compagnie du chef de bande de Uashat et Malo-ténam et d'un membre de la Ligue des droits et libertés, ils annonceront aujourd'hui l'action qu'ils entendent poser pour faire avancer le dossier.

Le groupe a convoqué les journalistes à une conférence de presse aujourd'hui, mais la porte-parole Louise Delisle refusait d'en dire davantage sur la nature de cette action.

Au cabinet du ministre de la Sécurité publique, l'attaché de presse Alain Leclerc a indiqué au SOLEIL que son patron n'avait pas encore pris connaissance du rapport. L'enquête avait été commandée en mars par le ministre Robert Perreault, après la diffusion d'un reportage à l'émission Enjeux, à Radio-Canada, qui soulevait des points troubles relativement à ces décès qui avaient à l'époque été classés comme accidentels.

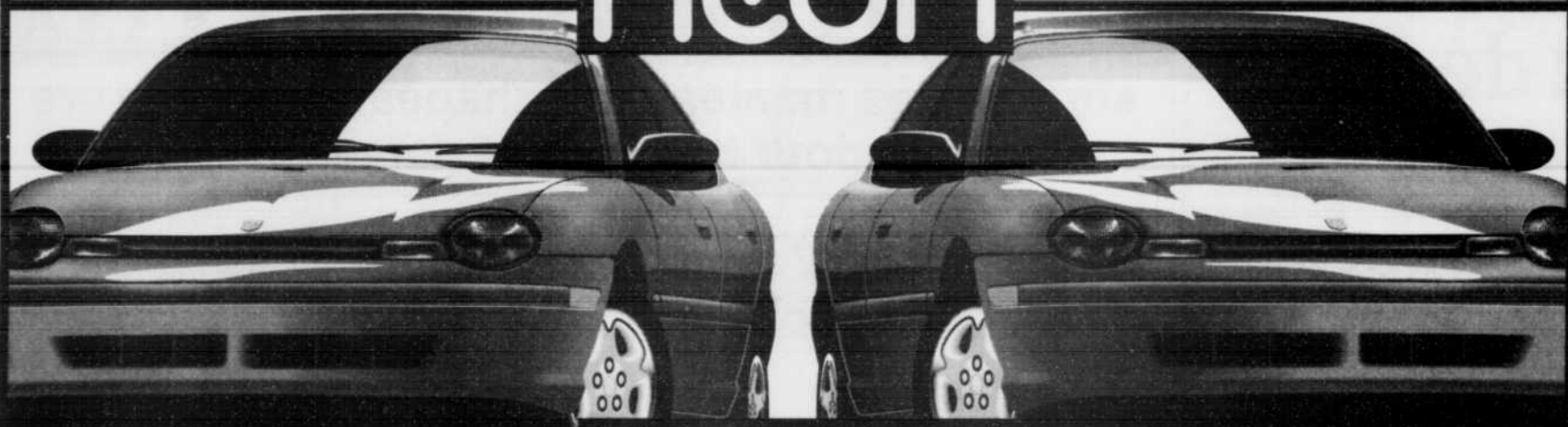
Selon M. Leclerc, le rapport d'enquête se trouve actuellement entre les mains du procureur en chef du district de Montréal, André Vincent. Celui-ci a été nommé responsable du suivi du dossier, en relève d'un autre procureur qui a accompagné les policiers de Québec au cours de leur enquête. Il a été nommé à la fin de l'enquête, à la demande de proches des victimes, qui voulaient ainsi s'assurer de la transparence du processus. Le ministre a accédé à cette demande en septembre.

Si le rapport recommande que des accusations criminelles soient portées, le ministre ne le verra jamais. Dans le cas contraire, le procureur le remettra à la police de Québec, qui aura pour charge de l'acheminer à M. Perreault. Comme il est de règle dans le cas d'un rapport de police, son contenu demeurera secret pendant 25 ans. Toutefois, le ministre tentera de rendre public tout ce qui peut l'être, dans le respect des lois d'accès à l'information et de protection des droits individuels, explique M. Leclerc.

Pas de comptant initial. Pas de dépôt de sécurité. Transport inclus.

PAS D'ATTRAPE!

neon



1997

SEULEMENT 297\$*

PAR MOIS

(Location, terme de 30 mois/aucun comptant initial)

Neon Highline 4 portes 1997

- climatiseur • boîte automatique
- coussins de sécurité
- direction assistée
- freins assistés à disques à l'avant



- moteur 2 litres, 16 soupapes, 132 chevaux
- habitacle avancé
- radio am/fm stéréo
- et plus encore!

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler Inc.

750 \$ AUX DIPLÔMÉ(E)S

Remise en argent additionnelle de 750 \$ à l'achat du véhicule Chrysler 1997 de votre choix en plus de tout autre rabais offert. Cette offre se termine le 31 décembre 1996.



Programme d'aide pour handicapés physiques

Tous les détails chez le concessionnaire.

VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHRYSLER

QUELQU'UN DE FIABLE

* Tarif mensuel établi d'après la description du véhicule ci-haut avec l'ensemble 220. Immatriculation, taxes et assurances en sus. Sous réserve de l'approbation de Crédit Chrysler Canada Ltée. Le premier versement mensuel sera exigé. Rachat non requis. Location pour usage personnel. Le locataire est responsable de l'excédent de kilométrage après 51 000 km, au taux de 9¢ le km. Offre d'une durée limitée. Chez les concessionnaires participants. Le concessionnaire peut louer à un prix moindre et avoir à commander.

PROJET DU PARC DES BEAUX-PRÉS À CHÂTEAU-RICHER

Le maire Cloutier demande 100 000\$

■ QUÉBEC (Le Soleil) — Un petit parc public le long du boulevard Sainte-Anne, à Château-Richer, avec promenades, bancs et ponceaux, pour observer les mouvements du fleuve, les oiseaux sauvages qui y nichent et découvrir d'un coup d'oeil un paysage qui s'étend de Québec à Cap-Tourmente?

C'est l'idée intéressante que propose le maire de Château-Richer, M. Jean-Guy Cloutier, soutenu par le comité d'environnement de la Côte-de-Beaupré et une foule de partenaires régionaux dont la papetière Abitibi-Price, propriétaire d'une usine à Beaupré. M. Cloutier était de passage hier à Québec pour faire la promotion du projet du parc riverain des Beaux-Prés qui mijote depuis deux ans et pour lequel les promoteurs sollicitent une subvention de 100 000\$ du Conseil régional de coopération et de développement de Québec.

Le parc des Beaux-Prés a été retenu sur la liste des 25 projets prioritaires en terme de financement; le CRDCQ doit prendre une décision à ce sujet au début de décembre, précisait-il. «C'est un projet qui demande peu pour démarrer.

Les travaux pourraient être entrepris au printemps si on a l'argent», ajoute le maire qui refuse d'envisager, pour le moment, que le CRDCQ boude ce projet.

D'une superficie de 36 hectares, situé à un kilomètre à l'ouest du clocher de Château-Richer, en face de la

scierie Léo Cauchon, ce parc modestement aménagé ne requerrait que des investissements de 83 000\$ sur deux ans.

Le gros morceau consiste plutôt en l'acquisition des deux terrains qui, de part et d'autre de la rivière Cazeau, en formeront l'ossature. La municipalité envisage d'exproprier les propriétaires d'un camping désaffecté et son étang qui représente le gros morceau des dépenses prévues en 1997, soit environ 170 000\$.

Le parc pourrait être ouvert de mai à octobre quoique les promoteurs n'excluent pas qu'il puisse aussi être utilisé pour des activités hivernales comme du patinage sur l'étang. Un kiosque d'accueil servirait à faire la promotion des activités touristiques voisines; on y vendrait aussi des produits de l'artisanat local.

Au fil des ans, le maire de Château-Richer espère étendre ce petit parc qui pourrait atteindre un kilomètre de long, en serpentant vers l'est derrière le commerce de cuivre d'art de l'artiste Albert Gilles et les terrains voisins appartenant au ministère des Transports.



Le parc riverain des Beaux-Prés, le long du boulevard Sainte-Anne à Château-Richer, pourrait couvrir 36 hectares.

JEEP CHEROKEE SE

4 x 4
4 portes
6 cylindres de 4.0 litres, pneus tout terrain, AM-FM cassette.

Unité #6769
21 995\$
taxes et transport en sus. Rabais inclus.

GOSSELIN 30 ANS d'expérience 1966-1996
ST-NICOLAS 831-2050



Dr Claude LeMay
Urologue

- Trois infirmières
- Une sexologue
- Huit ans d'expérience

Institut privé d'urologie de Québec Inc.

681-6003

- | | |
|---------------------|---|
| Prostate | LASER
Thermothérapie
Échographie |
| Incontinence | Reconditionnement
Chirurgie locale |
| Impuissance | Traitements |
| Vasectomie | Sans bistouri |

RAMQ acceptée
1 seule visite pour tous les examens.

303, boul. Pierre-Bertrand, bureau 101, Ville de Vanier

pour Noël

l'ordinateur multimédia OPTIMA
PENTIUM™

«Le meilleur rapport qualité/prix sur le marché!»

GRATUIT 2 heures de formation sur Windows95

GRATUIT BRANCHEMENT INTERNET

Ne payez que dans 3 mois sans intérêt

Conditions en magasin

CLUB DOS 418-877-5888 ou 1-800-463-5285
7710 BOUL. HAMEL OUEST, SAINTE-FOY, QUÉBEC, G2G 2J5 • FAX 418-877-3846

Voici à quoi pourrait ressembler l'emballage-cadeau de votre nouveau cellulaire.



Pour Noël, offrez-vous (ou offrez-le en cadeau) un téléphone cellulaire de l'unique Centre Cellulaire Charest et courez la chance de gagner*:

- 1 Une Saturn Familiale 1997 pour un an
- 2 Un des 40 prix d'une valeur de 100 \$ chacun

des concessionnaires **SATURN Ste-Foy SATURN Québec**

dont des billets pour les concerts de l'OSQ et des jours-ski à La Crapaudière, Le Massif du Sud et au Mont Sainte-Anne

Faites vite! En vous abonnant au Centre Cellulaire Charest, avant le 21 décembre prochain, vous:

- ★ obtenez un téléphone sans frais
- ★ participez au tirage

*Sous réserve de certaines conditions. Règlements disponibles en magasin.

CENTRE CELLULAIRE CHAREST
UN CENTRE DE COMMUNICATION PERSONNELLE
1171, boul. Charest Ouest • Tél: (418) 687-2121

Bell Mobilité

15% DE RABAIS

sur tous les manteaux et chapeaux de fourrure pour hommes et dames

Obtenez **15%*** et plus de rabais sur toutes les fourrures Laliberté ainsi que tous les vêtements garnis de fourrure:

Chapeaux, gants, manchons, capes, sacs à dos, oursions, robes, manteaux, vestes, etc.

Carte Or-Taxes acceptée!



laliberté

Mail Centre-Ville 525-4841

Stationnement gratuit avec achat
• Place Cartier • Place Jacques-Cartier • Place Jean-Lesage
• Cinéplex Odéon • Hôtel Ramada

* Sur marchandise à prix courant. Marchandise en magasin seulement.



La créativité au service du design

Signature CUISINE

AC MANUFACTURIER D'ARMOIRES

Salle d'exposition 1206, chemin Industriel, Berrinières
Tél: (418) 831-1321

LE QUÉBEC LE CANADA



Lise Denis

«On ne peut faire plus»

Les régies régionales ne pourront livrer plus du quart des 100 millions \$ demandés par le ministre Rochon

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — Avec la meilleure volonté du monde, les régies régionales ne pourront guère économiser plus de 25 millions \$ sur les 100 millions \$ demandés par le ministre de la Santé et des Services sociaux Jean Rochon. Le ministre devra trouver l'argent manquant dans ces propres coffres, suggère Lise Denis, vice-présidente de la conférence des régies régionales.

«Les directeurs généraux des régies ont l'impression du devoir accompli. Les régies ne peuvent faire plus», estime Mme Lise Denis. Elle a rencontré les directeurs généraux ce week-end. Chacun a fait sa part. Mais les budgets sont tellement serrés dans chacune des régions, qu'il n'y a plus de place pour des ponctions surprises.

Parce que le nouveau programme d'assurance-médicaments amène moins d'économies que prévu, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, a demandé aux régies de santé une compression supplémentaire de 100 millions \$. Lors de sa rencontre avec les directeurs de régies

prévue le 28 novembre le ministre Jean Rochon sera déçu. «On ne peut bouger plus que ça», dit Mme Denis.

«C'est au ministre de regarder ce qu'il peut faire. Nous avons fait notre effort. J'avoue que nous sommes à court d'idées», poursuit-elle au cours d'une entrevue en fin d'après-midi, hier. Emprunt de la part des régies? Cette solution ne ferait que «pelleter en avant» le problème.

Dans la région de Québec, la régie ne pourra relier au ministère que 4 millions \$ sur les 12 millions \$ demandés. Absolument impossible de faire plus. Même chose pour la région de Chaudière-Appalaches. On ne peut compresser plus que 700 000 \$ sur les 4,5 millions \$ demandés. Dans le Bas-Saint-Laurent, dès le 30 octobre, la régie a voté une compression de 190 000 \$. Le ministre lui demandait 4,3 millions \$.

Depuis 1995 les régies de la santé de toutes les régions du Québec font face à des coupes budgétaires sans précédent, quelque deux milliards entre 1995 et 1998 millions \$. Ces compressions ont accéléré la réorganisation des services de santé, vers le virage ambulatoire, les soins à domicile et l'utilisation plus grande des CLSC.

«Avant 1995, tout était centralisé au ministère. Quand il y avait un manque à gagner dans un secteur, on pouvait plus facilement réaffecter des

fonds. Mais aujourd'hui, avec la régionalisation et les compressions imposées, les régions n'ont plus de marge de manoeuvre», explique Mme Denis. Le ministère de la Santé devra donc s'adapter lui aussi aux nouvelles façons de faire les budgets.

DONNER DE L'OXYGÈNE

La conférence des régies régionales se réjouit de l'amélioration des conditions proposées aux cadres du réseau sociosanitaire. Mme Denis parle plutôt «d'harmonisation» des propositions.

Quelque 1200 cadres du réseau sociosanitaire sont touchés par la réforme de santé. Il faut encourager les départs, dit Mme Denis, «pour donner de l'oxygène» au réseau. «Plus il y a de départs, moins ça coûte cher», dit-elle, parce que ces dépenses sont ponctuelles.

Mme Denis est consciente que les cadres du réseau de la santé et des services sociaux sont les «parents pauvres» de la fonction publique parce qu'ils ne jouissent pas de la sécurité d'emploi.

La prime de départ des cadres qui choisissent de quitter leur emploi passe à 18 mois de salaire. Les cadres dont les postes sont abolis recevront deux ans de salaire plutôt qu'une, s'ils quittent le réseau. Ceux qui choisissent de rester seront payés durant trois ans (plutôt que deux) en attendant qu'on leur trouve un autre poste.

ASSURANCE-EMPLOI

Légère baisse du taux de cotisation

JULES RICHER
Presse canadienne

OTTAWA — Le gouvernement Chrétien a décidé de donner un peu de répit aux PME qui embaucheront des nouveaux employés ou qui dépenseront plus d'argent en salaires l'année prochaine.

Les PME n'auront pas à payer de cotisations d'assurance-emploi sur une part importante des sommes supplémentaires qu'elles verseront en salaires en 1997, a-t-on annoncé hier.

Du même souffle, Ottawa a également indiqué que les particuliers auront aussi droit à un allègement, mais beaucoup moins important et — de toute façon — déjà connu. En 1997, le taux de cotisation de l'assurance-emploi sera réduit de 3,00 \$ à 2,95 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurée. Ainsi, les travailleurs qui versent le maximum de cotisations pourront conserver seulement 20 \$ de plus dans leurs poches à la fin de l'année.

Les employeurs, quant à eux, verront leurs cotisations diminuer de 4,13 \$ à 4,06 \$ par tranche de 100 \$ de salaire assurable.

Cette mesure était contenue dans le budget fédéral de 1996, mais était à peu près passée inaperçue jusqu'à maintenant.

Appelé à défendre cette baisse minime, le ministre des Finances, Paul Martin, a expliqué que le gouvernement avait préféré des mesures «très ciblées» à des réductions générales des cotisations à l'assurance-emploi, comme le réclament plusieurs associations d'affaires.

Le ministère du Développement des ressources humaines prévoit que l'exemption permise aux PME pourrait créer jusqu'à 20 000 emplois l'année prochaine.

Le programme annoncé hier s'applique aux PME qui ont versé 60 000 \$ et moins en cotisations en 1996 (soit les entreprises d'environ 100 employés et moins). Selon le gouvernement, 900 000 entreprises canadiennes entrent dans cette catégorie. Elles bénéficieront d'une exemption de cotisations allant jusqu'à 10 000 \$ en 1997. L'année suivante, le taux d'allègement sera réduit à 25 % sur le même 10 000 \$. Ces mesures coûteront 250 millions \$ en 1997 et 65 millions \$ en 1998.

Ottawa avait déjà prévu un régime d'exemption pour l'année prochaine, mais beaucoup moins généreux.

Lors d'une séance d'information, hier, des responsables de l'assurance-emploi ont indiqué que les grands gagnants de ce programme seront les entreprises (restaurants, commerces) qui embauchent de nombreux employés à temps partiel.

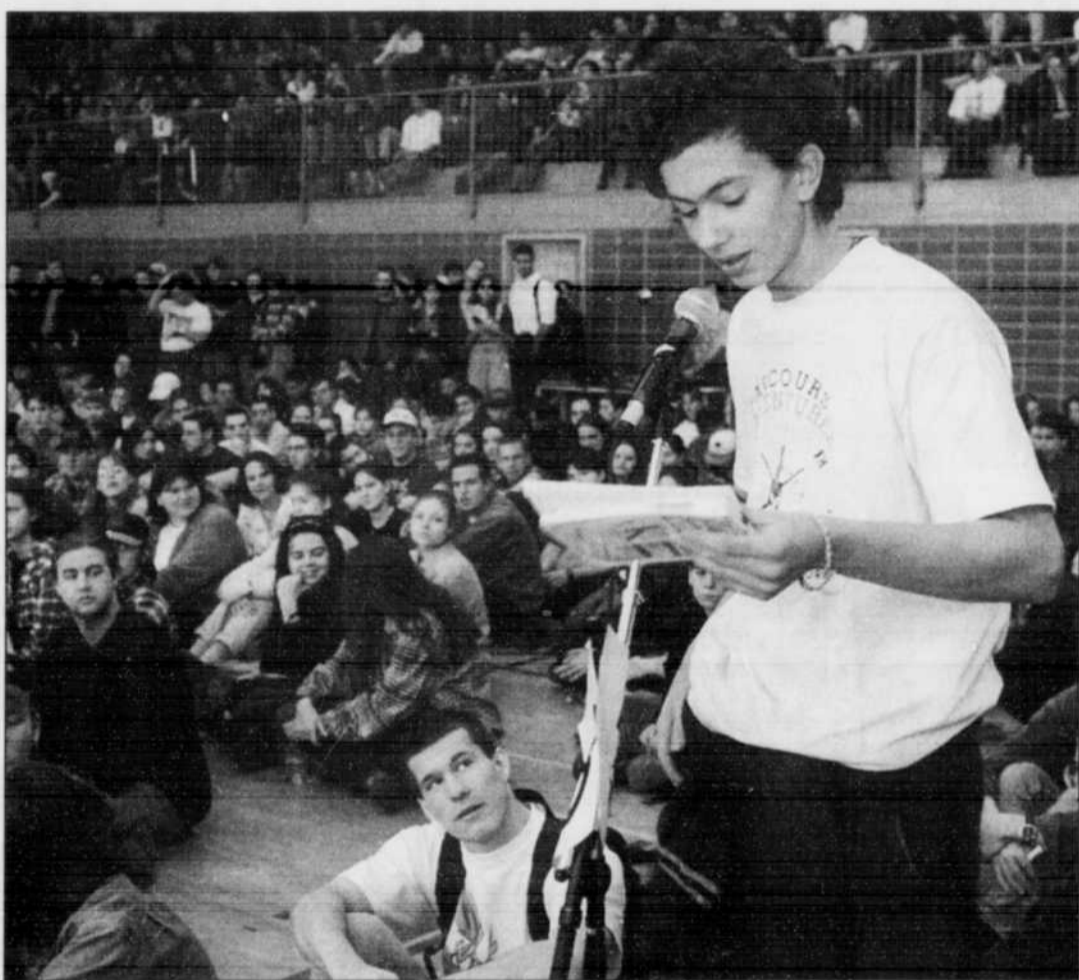
En raison des nouvelles règles, les employés à temps partiel devront, à compter du 1er janvier 1997, contribuer au régime d'assurance-emploi, ce qui n'était pas le cas auparavant. Les employeurs ne seront pas épargnés, puisqu'eux aussi devront contribuer au régime.

Comme l'exemption annoncée hier s'applique à toute nouvelle somme dépensée en cotisations, ces entreprises pourront mieux absorber le choc pécuniaire du changement.

Par ailleurs, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante s'est dite déçue par la timidité de l'exemption générale accordée aux travailleurs et aux employeurs. «Avec un surplus de la caisse de l'assurance-emploi qui atteindra 5 milliards \$ à la fin de 1996, le gouvernement fédéral avait toute la latitude voulue pour réduire la cotisation de 70 à 80 cents tout en préservant un coussin confortable afin de faire face à une éventuelle récession», a soutenu Pierre Cléroux, vice-président Québec de la Fédération.



Paul Martin



À Ste-Foy, les étudiants ont mis fin à la grève.

Lent retour à la normale

Insatisfaits et inquiets, les cégépiens regagnent graduellement leurs classes

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

QUÉBEC — Les élèves du cégep Lévis-Lauzon poursuivront l'occupation de leur collège tandis que ceux du cégep de Sainte-Foy ont décidé, hier, de mettre fin à leur grève. Curieusement, les élèves du collège privé Mérici et du secondaire V de l'école Perrault et Jean-de-Brébeuf, à Québec, se joignent cette semaine au mouvement de protestation qui semble à ses derniers moments.

Si la veille son président disait qu'il fallait «garder le doigt sur le piton d'urgence», la Fédération étudiante collégiale du Québec invitait en effet hier les étudiants à rentrer en classe et à mettre fin à la grève qui perturbait des collèges depuis le 24 octobre. «Nous sommes satisfaits des garanties données sur l'accessibilité à l'éducation cependant, il reste tout le volet de la qualité de l'enseignement qu'il faut maintenir, voire améliorer. Nous invitons les étudiants à rentrer afin de pouvoir travailler efficacement sur les avenues qui pourraient éventuellement améliorer la qualité», soutient Étienne Gagnon.

La FECQ souhaite de plus que les jeunes participent aujourd'hui aux rassemblements qui doivent se dérouler à Québec et à Montréal. Ces manifestations ont comme but de s'opposer aux compressions envisagées par le gouvernement de Lucien Bouchard.

C'est donc demain que les cours pourraient reprendre normalement dans les cégeps dont une dizaine étaient toujours en grève, hier. C'est le cas notamment des cégeps de Limoilou et de François-Xavier-Garneau dont les élèves se prononcèrent demain sur la nécessité ou non de poursuivre la grève.

La ministre de l'Éducation a annoncé lundi

qu'elle maintenait le gel des frais de scolarité à l'université et le montant des frais afférents au collégial. Selon Julien Villeneuve, de l'association étudiante du cégep Lévis-Lauzon, la Fédération étudiante collégiale n'est pas représentative. «Nous ne sommes pas satisfaits de ce qu'a annoncé le ministre Marois. Elle doit discuter avec nous. Il faut que l'éducation et les choix sociaux passent avant l'économie.» Au cégep de Sainte-Foy, certains ont promis hier midi de se rendre manifester durant le congrès national du Parti québécois qui se déroulera en fin de semaine, à Québec. Ils pourraient alors se joindre aux organisations populaires et syndicales.

La décision de la ministre d'instaurer des frais de 2 \$ pour le deuxième cours échoué et de resserrer l'administration des prêts et bourses sont critiqués par certains collégiens qui attribue le taux d'échec de 17 % à une mauvaise orientation. «L'éducation est devenue une industrie où la productivité prédomine», dit l'un. Pour d'autres, il est aberrant de s'opposer à cette mesure. «Il faut se battre pour la qualité de l'enseignement.»

Avec les compressions de plus de 600 \$ que devra éventuellement subir le budget de l'éducation, les collégiens ne sont pas rassurés. «Le gel des frais de scolarité c'est comme un bout de pain qu'on jette aux goélands pour qu'ils s'apaisent un peu». Une autre étudiante a rappelé que les mesures annoncées lundi par la ministre ne lui procuraient que 40 millions \$. «Où prendra-t-elle le reste?»

Par ailleurs, le «bed in» des élèves du cégep Beauce-Appalaches se poursuivait encore hier, dans l'entrée de l'établissement. Ils doivent décider demain s'ils poursuivent leur blocus ou reprennent les cours.

Victoire pour Mario Bertrand

Il pourra garder ses actions dans M3i

PIERRE ASSELIN
Le Soleil

QUÉBEC — Le gouvernement ne pourra pas récupérer les actions que Mario Bertrand détient dans la compagnie M3i. La Cour supérieure vient de déclarer irrecevables les procédures entreprises contre lui par le ministère de la Justice.

La décision pourrait marquer la fin d'une saga qui dure maintenant depuis plus de deux ans et qui avait forcé M. Bertrand à démissionner du conseil d'administration d'Hydro-Québec. La controverse portait sur les actions de M3i qu'il avait obtenues lorsqu'il avait été nommé au conseil d'administration de cette société, qui était issue d'Hydro-Québec.

C'est le ministère de la Justice qui avait intenté des poursuites contre Mario Bertrand après que le conseil d'administration d'Hydro ait refusé de le faire, jugeant que l'ex-chef de cabinet de Robert Bourassa n'avait enfreint aucune loi. Le gouvernement demandait à la cour de forcer M. Bertrand à remettre à Hydro les profits qu'il aurait été en mesure de réaliser avec ces actions, profits alors estimés à 1 million \$.

Le juge Pierre Jasmin conclut que rien, dans la loi constitutive d'Hydro-Québec, n'autorise le gouvernement à se substituer à la société d'État pour interdire des procédures à sa place.

En outre, le juge écrit qu'il «ne s'agit pas d'une intervention qui relève du domaine du droit public. (...) Il ne s'agit pas d'une question qui a un intérêt pour l'ensemble de la population mais bien pour un individu ou une société.» Et dans ce cas, le juge conclut que les recours du gouvernement se limitent à ceux qui sont contenus dans la loi constitutive d'Hydro.

Une porte-parole du ministre de la Justice, M. Paul Bégin, indiquait hier que le gouvernement en est à vérifier s'il ira ou non en appel.

Quant à M. Bertrand lui-même, il a émis un communiqué où, en se disant heureux du jugement, il souhaite que la page soit tournée sur cette affaire. Il espère également que le gouvernement puisse modifier les lois régissant ces conseils d'administration au lieu de recourir aux tribunaux.

L'avocat de M. Bertrand, Léopold Fournier, soulignait de son côté que de toute façon, la contre-performance de la compagnie M3i ces dernières années, où la compagnie aurait perdu des dizaines de millions \$, enlève presque toute valeur aux parts détenues par les actionnaires. M. Bertrand aurait réalisé des gains si la compagnie avait procédé à une émission publique d'actions, ce qui ne s'est finalement pas produit.

NOMINATION DU
JUGE THERRIENBouchard
vole à la
défense du
ministre
Bégin

QUÉBEC (PC) — Le premier ministre Lucien Bouchard s'est vigoureusement porté hier à la défense de son ministre de la Justice, Paul Bégin, dénoncé par l'opposition pour avoir nommé un ex-felquiste juge à la cour du Québec.

« Le ministre de la Justice a agi avec la plus grande diligence et la plus grande circonspection, compte tenu de l'aspect délicat de l'affaire », a déclaré M. Bouchard à l'Assemblée nationale, alors qu'il était interrogé par l'opposition libérale.

M. Bouchard a rappelé qu'aussitôt informé du passé du juge, le ministre Bégin a enclenché les procédures à sa disposition, soit une plainte au Barreau et une autre auprès du Conseil de la magistrature.

Selon le premier ministre, l'incident met deux choses en relief:

— le processus de nomination des juges. Malgré les enquêtes qui sont menées avant les nominations, il y a eu « ce malencontreux incident qui a pris par surprise et embarrassé le gouvernement »;

— quel est l'effet du pardon qui avait été consenti en 1984 à Richard Therrien? M. Bouchard a rappelé que le pardon accordé à M. Therrien avait fait en sorte que ni les policiers ni les membres du Barreau n'ont pu trouver trace de sa condamnation.

«NOMMER UN CRIMINEL»

Mais pour le chef de l'opposition Daniel Johnson, le gouvernement « se cantonne dans une approche mécanique et bureaucratique » dans ce dossier. Il est à peu près impossible que personne au gouvernement, en passant par les ministres, les députés, le personnel politique ou les avocats, n'aient entendu parler du dossier antérieur du juge Therrien, estime M. Johnson.

« Un ministre doit se servir de sa tête et de son jugement avant de nommer un ancien criminel à la cour du Québec », a conclu M. Johnson.

Pour le député libéral Thomas Mulcair, qui a soulevé l'affaire en Chambre la semaine dernière, le ministre de la Justice aurait dû être au courant du passé de M. Therrien puisque ce passé était raconté dans un rapport publié par ce ministère en 1981. M. Bégin a plaidé ne pas avoir lu tous les livres publiés depuis l'invention de l'imprimerie.

Quant à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, elle a raconté qu'elle n'était pas présente à la séance du conseil des ministres où la nomination du juge Therrien a été débattue.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET SES EMPLOYÉS

Des milliers de syndiqués à l'assaut
du Congrès national du PQGILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC — Alors que le Congrès national du Parti québécois battra son plein au cours de la prochaine fin de semaine au nouveau Centre des congrès de Québec, des milliers de syndiqués des secteurs public et parapublic convergeront vers la capitale, samedi, pour tenter de faire comprendre au gouvernement qu'il devrait regarder ailleurs que dans la cour de ses employés pour soulager les misères financières et budgétaires du Québec.

« Nous serons tous là, samedi, pour ramener le gouvernement au consensus du mois de mars », a lancé le président de la CSN, Gérard Larose, en rappelant que l'entente intervenue à la conférence sur l'avenir économique et social du Québec, en mars, spécifiait que l'objectif de redressement des finances publiques passait non seulement par une réduction des dépenses, mais également par la création d'emplois et la recherche de nouveaux revenus pour l'État.

« D'aucune manière, nous n'allons participer à une opération qui ferait en sorte que l'essentiel de l'objectif devrait être atteint par une contribution des salariés des secteurs public et parapublic », a insisté M. Larose à la suite de sa rencontre avec le premier ministre Bouchard.

Un tête-à-tête qui a d'ailleurs « déçu » le leader de la CSN. « Le premier ministre reste collé sur la colonne des dépenses. Il n'a fait aucune ouverture sur l'accroissement des revenus. Il va fal-

loir le faire changer de terrain, il n'est pas sur le bon. »

Pour sa collègue de la CEQ, Lorraine Pagé, Lucien Bouchard a abordé un tantinet la question des nouveaux revenus dont l'État pourrait s'accaparer, mais il est resté « vague et imprécis ».

« Par contre, il n'a été ni vague ni imprécis lorsqu'il a parlé de la réduction des dépenses et de l'utilisation du régime de retraite ! » a commenté Mme Pagé en soulignant que l'idée du gouvernement était faite et que c'était la main-d'œuvre gouvernementale qui allait y goûter.

Elle a soutenu que la CEQ n'avait pas l'intention de négocier avec l'employeur la question de l'utilisation du régime de retraite. Quant à la « menace » d'une législation imposant la réduction de la semaine de travail, Lorraine Pagé a invité le premier ministre à la prudence « s'il ne veut pas démotiver au plus haut point les travailleurs du secteur public ».



Gérald Larose, en point de presse, hier.

tives de la rencontre avec le premier ministre Bouchard.

DANIEL JOHNSON

Par ailleurs, le chef de l'opposition officielle, Daniel Johnson, s'est moqué de la proposition gouvernementale qui illustre bien l'incapacité des péquistes à créer de l'emploi.

« Le gouvernement tente d'acheter les employés de l'État avec l'argent de ces derniers. Écoutez, ce n'est pas sérieux », a-t-il déclaré au cours d'un point de presse en rappelant que les surplus anticipés au RREGOP appartenaient aux syndiqués.

« En ce qui a trait à l'avenir, qui nous dit que les taux de cotisation sont actuellement au bon niveau? Qui nous dit qu'une évaluation actuarielle, dans trois ans, ne fera pas ressortir qu'il va y avoir un déficit dans le régime de retraite? Ça pourrait donc être un congé de cotisation qui pourrait coûter cher aux employés de l'État », a soutenu M. Johnson.

Finalement, à l'Assemblée nationale, le gouvernement péquiste a voté en faveur de la motion de l'opposition à l'effet que le gouvernement respecte sa signature apposée aux conventions collectives des employés de l'État.

« Nous voterons en faveur de cette motion car nous croyons à la négociation et nous croyons en notre capacité de nous entendre », a déclaré Lucien Bouchard avant son entrée en chambre.

COROLLA SD 97
219\$
0\$ COMPTANT

PAR MOIS/
LOCATION
48 MOIS*

que c'est pas cher!



Moteur de 1,6 litre à 16 soupapes
Direction assistée • 5 vitesses • Et bien plus...

TOYOTA



Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les jeux olympiques spéciaux.

CRÉDIT TOYOTA

*Location au détail aux clients admissibles sur approbation de crédit de Toyota Crédit Canada Inc. En fonction d'une location-bail de 48 mois sur le modèle Corolla SD 1997 BA01EM-BA. Premier versement de 249,56\$ et dépôt de sécurité de 250\$ requis au moment de la livraison. Engagement total de la location: 11 978,88\$ et valeur de rachat à l'échéance de 6 454,35\$, basé sur un maximum de 96 000 km; frais de 7¢/km excédentaire. Offre valable sur tous les modèles 1997 loués et livrés au plus tard le 30 novembre 1996. Immatriculation, assurances, taxes, transport et préparation en sus. Photo aux fins d'illustration seulement. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.



DEMAIN ON PARLE
DE VIN NOUVEAU
DANS «LA BANDE
À GILLET» AVEC
ROBERT PLAMONDON
DE L'ÉCHAUDÉ

CJ&FM
93

CHANGER SA VIE
EN 11 ÉTAPES

CONFÉRENCE



YOLANDE VIGEANT
Journaliste (au Lundi) et auteure

Yolande Vigeant est une femme transformée. Elle nous raconte, à l'aide d'exemples concrets, comment elle a découvert les 11 fois qui l'ont amené à s'épanouir. Une conférence remplie d'humour et d'amour.

Mercredi 20 novembre, 19h30

Montmartre Canadien

1669, chemin St-Louis, Sillery

Membres: 12\$

Non-membres: 15\$

CAITÉ
SILVIE

Réservation et renseignements
418.687.0245

Dès
samedi
vous pourrez
sortir
le p'tit
démon
en vous!

Ça vous frétille partout ?
Venez vivre l'ambiance d'enfer
de Stoneham, le rendez-vous
des skieurs et des planchistes
obsédés par le plaisir !

OUVERTURE SAMEDI !



Téléphone: (418) 848-2411
1 800 463-6888

Venez décompresser avec
votre famille à un prix
diablement économique !

Forfait ^{à partir de} **69\$*** par nuit
FESTI-FAMILLE à l'Hôtel
2 ADULTES, 2 ENFANTS Stoneham

Le forfait festi-famille inclut l'hébergement pour
2 adultes et 2 enfants de 18 ans et moins qui
accompagnent leurs parents, le ski et la location
d'équipement** de 9 h à 22 h.

Aussi disponible en appartement studio à partir de 89 \$*
par nuit pour 2 adultes et 2 enfants de 18 ans et moins
qui accompagnent leurs parents.

* Offre valide jusqu'au 21 décembre 1996. Ne peut être combinée
à aucune autre promotion. Quantité limitée. Taxes en sus.

** 20 \$ de supplément par planche à neige louée.

Stoneham

La station préférée de ceux qui l'ont essayée!

PRIMES DE SÉPARATION À DES HAUTS GRADÉS DE L'ÉTAT L'opposition accuse le gouvernement d'avoir utilisé un subterfuge

NORMAN DELISLE
Presse canadienne

■ QUÉBEC — Le gouvernement aurait utilisé un subterfuge pour pouvoir payer de plantureuses primes de séparation à 23 fonctionnaires, a soutenu hier l'opposition libérale.

Tout à tour à l'Assemblée nationale, le député de Viger Cosmo Maciocia et le chef de l'opposition Daniel Johnson ont expliqué que le gouvernement avait « déclassé » 23 fonctionnaires pendant 24 heures afin que leurs conditions de départ n'aient pas à être rendues publiques.

Ces fonctionnaires étaient classés administrateurs d'État et à ce titre le gouvernement devait publier individuellement leurs conditions de travail et les primes de séparation qu'ils pouvaient toucher à leur départ, en vertu de l'article 60 de la Loi de la fonction publique.

Mais en les reclassant à un échelon inférieur de la hiérarchie de la fonction publique, le gouvernement était dispensé de publier les détails des primes de séparation, a soutenu l'opposition libérale.

« Cette manigance a été faite uniquement pour se soustraire à l'article 60 de la loi, pour cacher à la population le versement de 2 millions \$ en primes », a déclaré le député Maciocia.

Les primes de séparation atteignent en effet un total de 2 millions \$, a fait valoir le député de Viger.

« C'est encore une preuve du double

langage du premier ministre, de son manque de transparence et de franchise », a réagi pour sa part le chef libéral Daniel Johnson.

Quant au premier ministre Lucien Bouchard, il a affirmé en Chambre « ne pas avoir de souvenir précis de ces mouvements de personnel ». C'est pourtant le premier ministre lui-même qui a présenté devant le conseil des ministres chacun des 23 décrets impliquant ces fonctionnaires, entre le 7 août et le 9 octobre 1996.

Quant au ministre Jacques Léonard, qui est responsable de la fonction publique, il a expliqué que le conseil exécutif n'avait pas les crédits pour assumer le coût de ces départs. C'est pourquoi chacun de ces fonctionnaires a été retourné à son ministère d'origine pour pouvoir bénéficier du programme de « départs assistés ».

« Les coordonnées du programme de départs assistés ont été rendues publiques », a dit M. Léonard. Il a connu un « excellent succès », comme le démontre le fait que 2489 fonctionnaires s'en soient prévalus, a fait valoir le ministre président du Conseil du trésor.

« Il n'y a pas de cachette là », a conclu M. Léonard.

LOIS SUR LA POLLUTION

Ottawa transfère l'inspection industrielle aux provinces

OTTAWA (PC) — En vertu d'un accord fédéral-provincial susceptible d'être approuvé aujourd'hui même, les inspecteurs du gouvernement fédéral ne visiteraient plus les installations industrielles pour vérifier si elles sont conformes aux lois sur la pollution.

L'accord national sur l'harmonisation en matière d'environnement transfère aux provinces d'importantes responsabilités qui étaient jusqu'à présent du ressort d'Ottawa.

Cet accord, dont l'élaboration s'est étendue sur plusieurs années, sera soumis pour examen final aux ministres de l'Environnement fédéral, provinciaux et des territoires, réunis aujourd'hui à Toronto.

Selon le ministre de l'Environnement Sergio Marchi, l'entente améliorera la protection de l'environnement en éliminant les conflits de juridiction entre les divers paliers de gouvernement.

Mais plusieurs défenseurs de l'environnement soutiennent qu'au contraire, on affaiblira les normes nationales en donnant trop d'autorité aux provinces.

« À Terre-Neuve, par exemple, le gouvernement provincial ne fait pas respecter ses normes sur la pollution de l'eau aux usines de pâte et papier », a fait valoir Shelley Bryant, du groupe Action: Environnement, à Saint-Jean, Terre-Neuve. Selon lui, il y aura davantage de pollution si le gouvernement fédéral, à son tour, abdique ses responsabilités.

Une disposition de l'accord prévoit que là où un niveau de gouvernement joue un rôle, l'autre niveau « ne devra pas jouer ce rôle » pour la période fixée par l'entente. Elle stipule aussi que ce sont normalement les gouvernements provinciaux qui inspectent les « usines et installations de déversement industrielles et municipales ».

Pour Mark Winfield, de l'Institut canadien du droit et des politiques de l'environnement, cela signifie qu'Ottawa cessera d'inspecter plusieurs installations assujetties aux lois fédérales en matière d'environnement, comme les mines et les usines de pâte et papier.

Le ministre Marchi a admis que des incertitudes demeurent sur la façon dont l'accord sera appliqué.

Concours "Chatouillons le père Noël"

Dans le journal d'aujourd'hui, retrouve la page du père Noël qui sommeille, trouve le lutin aux pieds nus, la clef et l'étoile de Noël et encercle-les en y joignant le coupon de participation.

GRAND PRIX (Tous les âges)

La poche de cadeaux du père Noël d'une valeur de 1500\$ en cadeaux

Tirage le 29 novembre à 14h

Les figurants seront admissibles au grand prix.



Poster à:
concours "Chatouillons le père Noël"
C.P. 15170, Québec (Québec) G1K 7X2
ou déposer au:
925, chemin St-Louis, Québec.

LE SOLEIL

Nom de l'enfant: _____
Nom du parent: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Tél. Rés.: _____ Bur.: _____
Âge: _____

Règlements disponibles au Soleil. Un seul coupon par enveloppe.

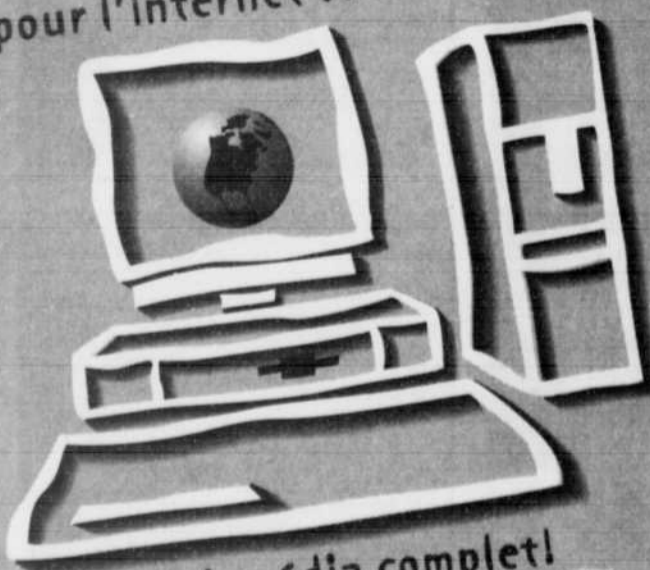
Dimanche

24 novembre à 11h LE SOLEIL

Le père Noël défille en ville, sur la route de l'Église et boulevard Laurier



Prêt pour l'Internet ?...



...Multi-média complet!
PENTIUM INTEL 133 MHZ

INTEL TRITON II
256 K CACHE
16 MEG RAM
DISQUE RIGIDE 1.2 GIG.
LECTEUR 1.44 MB-3.5"
ÉCRAN 14" SVGA, 28mm N.I. (DIGITAL)
CARTE ÉCRAN TRIDENT PCI 1 MEG
CD-ROM 10X ACER IDE
COMPTABLE SOUND BLASTER 16
CAISSE DE SON 40 WATTS
SOURIS ET TAPIS
CLAVIER WIN '95
FAX-MODEM 33.6 K volce
MICROPHONE

1777.77 \$



418 871.4684

Locations et services trop chers? Contactez-nous pour une évaluation!

EN BREF

Conseiller en éthique
du fédéral blâmé

Le conseiller en déontologie du gouvernement Chrétien a vu sa propre intégrité être mise en doute, hier, aux Communes. Le conseiller en éthique Howard Wilson a informé les députés des progrès accomplis relativement à l'élaboration d'un code de conduite pour les lobbyistes. Le leader réformiste en Chambre, Ray Speaker, a profité de l'occasion pour mettre en doute l'impartialité de M. Wilson en tant que responsable du code de déontologie du gouvernement libéral. « Je vous perçois comme un toutou dans les bras du premier ministre », a lancé M. Speaker à l'endroit de M. Wilson. (PC)

La fumée agresse
les enfants

Un rapport de l'Association médicale ontarienne affirme que les parents de jeunes enfants qui fument à la maison

commettent une agression contre leurs enfants, et qu'il faut prendre des mesures pour que cela cesse. Le document n'hésite pas à suggérer que le gouvernement interdise l'usage du tabac dans les maisons où vivent des femmes enceintes ou de jeunes enfants. L'utilisation du tabac par les parents, qui entraîne l'inhalation par les enfants de substances cancérogènes ou pouvant entraîner des crises d'asthme, est une forme d'agression physique », y lit-on. (PC)

Adieu Charles-Antoine

À la lumière vacillante des chandelles, à la lecture de textes émouvants et de chants de paix, des centaines de parents d'enfants autistes ont envahi l'église Isaac-Jogues d'Auntsic hier afin de laisser couler leurs larmes à la mémoire du jeune Charles-Antoine Blais. « Nous avons perdu un de nos enfants dans des circonstances tragiques. On a tous beaucoup de peine, affirme Carmen Lahaie, présidente de la Société de l'autisme du Montréal métropolitain, qui organisait une vigile pour Charles-Antoine, juste avant le dépôt des revendications au ministère de la Santé. (PC)

Daniel Paillé abandonne,
déçu par la politique

QUÉBEC (PC) — Quelque peu amer, le député péquiste de Prévost, Daniel Paillé, a annoncé son retrait de la vie politique hier, après une courte carrière en dents de scie à l'Assemblée nationale.

« Ce n'est pas ainsi que j'avais imaginé un départ, ni dans mes rêves les plus fous, ni dans mon cheminement de carrière », a avoué M. Paillé, en prenant congé. M. Paillé a invoqué des raisons d'ordre professionnel et personnel pour justifier son geste.

Il a avoué « ne plus être à la bonne place » pour faire avancer des idéaux politiques ou économiques. « Quand on sait que l'on serait mieux ailleurs, il vaut mieux y aller », a-t-il dit.

De plus, ce père de quatre enfants a avoué que « la politique est probablement l'univers le plus difficilement conciliable avec la famille. Moi, je n'y suis pas arrivé ».

Une des réalisations dont il se dit satisfait, c'est la mise en place d'un plan de création de petites entreprises, qui est passé à l'histoire sous le nom de « Plan Paillé ». « Je me sens privilégié d'avoir eu le temps et l'entêtement d'établir ce plan », a dit l'ex-député de Prévost.

M. Paillé a expliqué qu'il n'avait pris aucun engagement professionnel pour les prochaines années. Des rumeurs circulent toutefois qu'il ac-



Daniel Paillé

cédera dans un avenir rapproché à un poste de direction à la Société générale de financement. C'est une rumeur qu'il a refusé de commenter.

M. Paillé a été un conseiller spécial de Jacques Parizeau de 1976 à 1980. Malgré ses sympathies péquistes, ce diplômé en économie et en administration de l'UQAM et de l'École des hautes études commerciales a ensuite conservé un poste sous le gouvernement libéral de Robert Bourassa, en 1985.

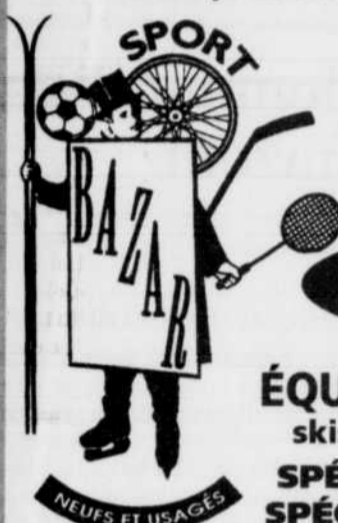
Nommé vice-président de la Caisse de dépôt et de placement de 1988 à 1992, M. Paillé est ensuite retourné à l'entreprise privée, chez Gaz métropolitain puis chez Quebecor.

En 1994, son ancien patron, le chef du Parti québécois Jacques Parizeau, le recrutait comme candidat dans le comté de Prévost (Basses-Laurentides) à l'occasion des élections générales.

Élu avec une majorité de 4110 voix, M. Paillé accédait au cabinet comme ministre de l'Industrie et du Commerce.

LIQUIDATION - PRÉ-SAISON

Jusqu'au dimanche 1er décembre



PLANCHES À NEIGE NEUVES

(avec défaut de fabrication)

Quantité limitée

99⁹⁵

Premier arrivé / premier servi

Lots de skis alpins, skis de fond, patins usagés

ÉQUIPEMENTS COMPLETS

skis, bottes, fixations, bâtons

SPÉCIAL SKIS ALPINS: 299⁹⁵
SPÉCIAL SKIS DE FOND: 169⁹⁵

681-2202 2002, chemin Saint-Louis (angle Maguire)

URGENT BESOIN

de skis, patins, planches à neige usagés

PAYONS DIRECTEMENT
ou prenons une minime commission par consignation

LA TOURNÉE
DES UNIVERSITÉS
AMÉRICAINES 1996



Montréal
Le mercredi 20 novembre
19h à 21h
Le Centre Sheraton
1201, boul. René-Lévesque Ouest
Québec

Le jeudi 21 novembre
19h à 21h
Château Frontenac

UNIVERSITÉS PARTICIPANTES
(toutes les universités sont accréditées)
DUQUESNE UNIVERSITY
Pennsylvania
ST. FRANCIS COLLEGE
Pennsylvania

GANNON UNIVERSITY
Pennsylvania
ST. LEO'S COLLEGE
Florida
ST. MARY'S COLLEGE
Indiana
MOUNT SAINT MARY'S COLLEGE
Maryland
NAZARETH COLLEGE
New York
SPRING HILL COLLEGE
Alabama
UNIVERSITY OF SAN DIEGO
California

Pour tout apprendre sur:

- l'enseignement supérieur général aux États-Unis
- les conditions d'entrée
- les programmes académiques
- les coûts et l'assistance financière
- le logement et les activités parascolaires
- les transferts de crédits

TOURNÉE ORGANISÉE AVEC LE CONCOURS DE CERTAINS CÉGÉPS ET ÉCOLES SECONDAIRES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

ENTRÉE GRATUITE, BIENVENUE À TOUS!



Pour un temps limité

L'Acura 2.2CL 1997

398\$*

PAR MOIS / 36 MOIS
Transport et préparation inclus



Coupé sport de luxe

JAMAIS
DEUX

BONNES NOUVELLES

SANS
TROIS

Les modèles offerts peuvent différer des illustrations.

Pour un temps limité

L'Acura 3.5RL 1997

698\$*

PAR MOIS / 36 MOIS
Transport et préparation inclus



Berline raffinée



ACURA
Optima
QUÉBEC

4901, boul. des Galeries
622-8180

Une division de Honda Canada Inc.
DE L'EXTÉRIEUR: 1888 21 ACURA



ACURA
Une vision qui inspire
un élan de passion.

POUR RELEVER DE NOUVEAUX DÉFIS

4 CERTIFICATS OFFERTS ENTIÈREMENT À DISTANCE

- ▲ Administration
- ▲ Informatique
- ▲ Innocuité alimentaire
- ▲ Planification financière personnelle

Inscription immédiate

(418) 656-7883

ou 1 800 561-0478, poste 7883

BUREAU DE L'ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Pavillon Louis-Jacques-Casault (bureau 5733)

Téléphone : (418) 656-7883

Télécopieur : (418) 656-3876

Adresse électronique : bed@dgfc.ulaval.ca

LA
FORMATION
CONTINUE
UN
INVESTISSEMENT
STRATÉGIQUE !



LE SAVOIR DU MONDE
PASSE PAR ICI

www.ulaval.ca

Le gaz naturel augmente de 6%

MONTREAL (PC) — Les propriétaires de maison qui chauffent au gaz naturel, qui ne bénéficient pas d'un plan budgétaire annuel, verront en novembre une très légère augmentation de leur facture. Le prix du gaz naturel augmente depuis un mois et la tendance est à la hausse.

À chaque automne, aux premières vagues de froid, aux États-Unis, il y a des craintes que les stocks américains de gaz naturel ne seront pas suffisants pour répondre aux besoins d'un hiver rigoureux. Présentement ces stocks sont inférieurs de 6% aux niveaux enregistrés l'an dernier.

Ces craintes ont un effet sur le marché à terme du gaz naturel et le prix des contrats à un an. Ce prix augmente depuis un mois et se répercutera éventuellement sur la fac-

ture du consommateur qui comprend trois composantes: la distribution et le transport, dont les prix sont fixes, et le gaz naturel, dont les prix fluctuent. Dans le secteur résidentiel, les frais de transport et de distribution ont augmenté d'environ 1% cette année, à compter d'octobre.

DE 5,2 À 5,5 CENTS

À cause de cette hausse du prix du gaz, la facture d'un client qui consomme annuellement environ 3200 mètres cubes de gaz naturel augmentera d'environ 1,20 \$ en novembre. Au lieu de payer 5,2 cents le mètre cube, le prix exigé en octobre, les clients déboursent 5,5 cents, ce qui correspond à une hausse de presque 6%.

La calculatrice n'est pas essentielle, selon Marois

QUÉBEC (PC) — La saga des calculatrices à affichage graphique a connu un nouvel épisode hier.

La ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a soutenu que le programme de mathématiques 436 ne nécessitait pas l'utilisation d'une calculatrice à affichage graphique.

Elle a soutenu qu'il était possible de couvrir la matière, de réaliser les apprentissages et de passer les évaluations sans calculatrice.

Elle a reconnu que le programme de mathématiques 436 favorisait l'utilisation de la fameuse calculatrice, mais qu'il ne mentionnait ni type d'appareils, ni marque de commerce.

Depuis deux semaines, le député libéral de Marquette François Ouimet dénonce le programme de mathématiques 436 parce qu'il nécessite l'utilisation de la TI-82, une calculatrice à affichage graphique de Texas Instrument qui coûterait 150 \$.

Son collègue de L'Acadie Yvan Borden s'est attaqué de son côté à l'auteur d'un manuel scolaire, « Réflexions mathématiques 436 », M. Guy Breton, parce qu'une petite entreprise qu'il possède distribue ladite calculatrice.

Mme Marois a affirmé qu'il était possible de payer uniquement 100 \$ pour la TI-82, et qu'il était également possible d'acheter un modèle encore moins cher, la TI-80.

Elle a précisé que la commission scolaire de Beauport avait acheté des TI-80 chez Radio Shack pour 64 \$.

Elle a ajouté que d'autres marques de calculatrices étaient également utilisables pour les besoins du cours.

AUCUN MANUEL APPROUVÉ

Mme Marois a affirmé que le ministère de l'Éducation n'avait encore approuvé aucun manuel pour le cours de mathématiques 436, mais que certaines maisons d'édition avaient remis une version provisoire de leur matériel à des commissions scolaires pour les router avant de les soumettre à l'approbation ministérielle.

Elle a aussi affirmé que M. Breton n'avait participé à aucune des étapes de préparation du programme de mathématiques 436, et qu'il était tout à fait libre de posséder sa propre entreprise.

« Nous sommes, je le rappelle à l'opposition, dans un marché de libre concurrence », a-t-elle déclaré.

Objection à la réglementation du prix du mazout

MONTREAL (PC) — L'Association de l'huile à chauffage du Québec (AHCQ), jugeant que rien ne le justifie, entend s'opposer à toute tentative en vue de réglementer le marché du mazout comme l'a été celui de l'essence, désormais assujéti à la Régie de l'énergie qui verra le jour en 1997.

Le président, M. Pierre Dupuis, a expliqué hier qu'il n'y a pas de raison de réglementer cette industrie où, assure-t-il, il n'y a pas de guerres de prix semblables à celles qui sévissaient dans le marché de l'essence. Il y a bien sûr de la sollicitation à escompte, mais jamais on vend le mazout en dessous du prix coûtant, a-t-il dit.

La prochaine Régie aura pour mandat de surveiller les prix des produits pétroliers et de fixer une marge mini-

male des frais d'exploitation. Toutefois, ce mandat ne comprend pas le mazout.

GUERRE DES PRIX

Dans le mémoire que présentait au gouvernement l'Association des distributeurs indépendants de produits pétroliers (ADIP) en vue de réglementer l'industrie de l'essence, celle-ci exprimait le désir de voir cette réglementation englober aussi le mazout. Selon l'ADIP, le secteur du mazout fait aussi l'objet de guerres de prix.

La semaine dernière, l'AHCQ a rencontré des représentants du ministère des Ressources naturelles pour lui faire part de son opposition et s'assurer qu'elle sera entendue.

Cet hiver, c'est... **BFGoodrich** Pneus



Trail Maker PLUS
à partir de
59⁹⁵
l'unité
Pour dimension
P155/80 R13



Momenta
à partir de
49⁹⁵
l'unité
Pour dimension
P155/80 R13

Pose et balancement inclus.

ALIGNEMENT
AMORTISSEUR
BATTERIE
CARDAN / CRÉMAILLIÈRE
FREINS
PNEUS
RADIATEUR
RECYCLAGE D'ANTIGEL
SILENCIEUX
SUSPENSION
VIDANGE D'HUILE



PNEUS + FREINS

QUÉBEC
1260, boul. Charest Ouest, 481-8883
572, boul. Hamel, 529-8121
2205, boul. Hamel, 683-0542

CHARLESBOURG
9445, boul. Henri-Bourassa, 628-9444

BEAUPORT
249, Seigneursale, 666-2435

LÉVIS
111, Route Kennedy, 833-9121

MONTMAGNY
2, boul. Taché Ouest, 248-3634

STE-FOY
3105, boul. Hochelaga, 658-4645

Élections 96

AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ
ET DE SERVICES SOCIAUX

DONNEZ-VOUS UN CONSEIL

Votez le **25 novembre**

Dans la région où est située votre résidence principale, vous pouvez aller voter à un maximum de 5 conseils d'administration différents d'établissements:

- Centre hospitalier (CH)
- Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse (centre jeunesse)
- Centre de réadaptation (CR)
- Centre local de services communautaires (CLSC)

Pour plus de renseignements, communiquez avec le président d'élection de l'établissement concerné dans votre région.

RÉGIES RÉGIONALES
DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX

Gouvernement du Québec
Ministère de la Santé
et des Services sociaux

CE SOIR TVA vit avec vous

VOUS POURRIEZ RECEVOIR

UNE BONNE NOUVELLE !

PARTICIPEZ AU CONCOURS

• ROULEZ GAGNANT EN FÊTE •

À GAGNER - 4 VOITURES ET 10 000 \$

EN CERTIFICATS-CADEAUX.

REGARDEZ

LE TVA, ÉDITION 18 H

LE TVA, Édition

Avec : Pierre Jobin

18 H

BEVERLY HILLS

Surprise ! Brenda est de retour

19 H 30

CHAMBRES EN VILLE

Coucou ! La cigogne rend visite à Marie

20 H 30

LE RETOUR

Rose, toujours aussi vindicative

21 H

TÉLÉ 4

CANCER ET IMPLANTS MAMMAIRES

L'université Laval mènera une étude pour les 20 000 Québécoises

ROBERT FLEURY
Le Soleil

■ QUÉBEC — Santé Canada amorce une étude de 1,5 million \$ au Québec et en Ontario pour vérifier si les implants mammaires peuvent développer le cancer.

« Les études faites jusqu'ici n'indiquent pas de risques accrus mais elles ont été faites sur une petite échelle. Cette fois, on va en avoir le cœur net », dit Andrée Christen, coordonnatrice du Groupe de recherche en épidémiologie de l'université Laval.

« Nous allons coordonner la partie québécoise de la recherche. C'est une étude de dossiers dans les hôpitaux et dans les cliniques privées. Nous obtiendrons au préalable l'autorisation des médecins et de la direction des services professionnels. Nous ne rencontrerons pas les femmes qui ont reçu un implant », explique Mme Christen.

Au cours de la première phase de l'étude, laquelle durera 18 mois, on utilisera des registres de cancer et de décès pour les comparer à un groupe de 20 000 femmes qui ont reçu des implants de 1974 à 1989. Celles qui ont subi une reconstruction de sein, à la suite d'une chirurgie, ne seront pas comptabilisées dans l'étude.

La plupart des implants étaient remplis de silicone sinon d'une solution saline et recouverts d'une membrane de polyuréthane. Cette étude statistique permettra de comparer leur situation avec celle de femmes ayant subi une chirurgie esthétique. Les résultats de l'étude ne seront pas connus avant l'an 2000.

Les recherches effectuées se feront sous le sceau de la confidentialité et du secret professionnel. Néanmoins, les femmes qui ne voudraient pas que leur dossier soit intégré à l'étude peuvent s'y soustraire en communiquant avec un numéro sans frais, 1-800-377-0477. C'est un professionnel de la santé qui est au bout du fil.

La pilule contraceptive a aussi des incidences sur le taux de mortalité

EDMONTON (PC) — Les femmes qui prennent la pilule contraceptive, puis sont atteintes de cancer avant la ménopause, meurent plus tôt que les femmes qui n'ont jamais pris de contraceptif oral, révèle une étude menée en Alberta.

Les chercheurs pensent que cette étude est la première à démontrer que la pilule pourrait jouer un rôle dans la façon dont le cancer du sein agit chez les femmes atteintes, avant la ménopause.

Il y a deux mois, une autre étude, d'envergure mondiale, concluait que les contraceptifs oraux ne causent pas le cancer du sein.

L'étude albertaine a été effectuée sur une période de 18 ans, par les médecins du University Hospital et du Cross Cancer Institute, deux institutions situées à Edmonton. Les conclusions de ces recherches doivent être présentées aujourd'hui à une conférence scientifique au Lac Louise, en Alberta.

Les auteurs de l'étude ont surveillé les taux de survie de 1991 femmes du Nord de l'Alberta, chez qui on a diagnostiqué un cancer du sein avant l'âge de 49 ans. L'étude a démontré que sur une période de 15 ans, les jeunes femmes atteintes de cancer du sein qui avaient pris la pilule anticonceptionnelle auparavant mouraient au moins quatre ans plus tôt que les femmes qui n'avaient jamais pris de contraceptif oral.

Plus précisément, des 1137 femmes qui avaient auparavant pris la pilule anticonceptionnelle, 60 % étaient toujours en vie après 12 ans, a souligné le docteur David Cumming, un des cinq responsables de l'étude. En comparaison, 60 % des 614 femmes préménopausées qui n'avaient jamais pris la pilule étaient toujours vivantes après plus de 15 ans.

Quant à l'étude mondiale, qui impliquait des chercheurs de 25 pays différents, elle consistait à analyser 54 études impliquant 53 297 femmes souffrant de cancer du sein et 199 239 femmes en santé.

Elle constatait que 10 ans après avoir cessé de prendre la pilule anticonceptionnelle, les femmes qui avaient utilisé la pilule ne couraient pas de risque plus élevé de développer un cancer du sein que les femmes qui n'avaient pas pris la pilule.

Selon le Dr Cumming, l'étude albertaine ne prouve aucunement que la pilule fait courir un risque accru de cancer du sein aux femmes âgées de moins de 49 ans.

Il est à noter que comme l'étude albertaine portait principalement sur des femmes qui ont commencé à prendre la pilule dans les années 70, il est probable qu'elles prenaient des pilules contenant des doses plus élevées d'oestrogènes que les doses prescrites aujourd'hui.

PROCÈS DE RICHARD PAQUETTE

Le jury délibère

DRUMMONDVILLE (PC) — Après plus de quatre heures de délibérations, le jury n'avait toujours pas rendu de verdict hier sur la culpabilité ou non de Richard Paquette, accusé du meurtre de Stéphane Houle, 15 ans, le 15 janvier.

Vers 15h30, le jury a demandé au juge John H. Gomery de pouvoir réentendre des extraits des témoignages, mais le magistrat leur a fait savoir que s'ils désiraient le faire, il devait entendre chaque témoignage au long, non pas seulement des extraits.

En avant-midi, dans un exposé de plus de deux heures, le juge a donné quatre choix au jury: trouver Paquette non responsable de la mort de son « petit frère » pour cause d'aliénation mentale ou, à défaut de considérer cette preuve, coupable de meurtre avec préméditation, sans préméditation ou d'homicide involontaire.

Pour le juge, la preuve d'aliénation mentale doit être traitée en premier: le jury doit déterminer si Richard Paquette, au moment de tirer sur son « petit frère », était en possession de ses facultés qui lui permettaient d'apprécier la qualité de son acte, compte tenu des expertises réalisées par trois psychiatres, par le témoignage de l'accusé lui-même, ainsi que par le témoignage de son père, Laurent Paquette.

Si le jury en vient à la conclusion que Paquette savait ce qu'il faisait, il lui faudra déterminer s'il a prémédité son crime.

Pour le juge, plusieurs points importants sont à considérer, en particulier la prudence à maintenir dans le témoignage incriminant d'un codétenu, Stéphane Laramée, qui, comme on le sait, affiche une longue feuille de route criminelle. « Cela ne veut pas dire qu'il ne dit pas la vérité », enchaîne le juge.

Par ailleurs, le juge a bien signifié au jury qu'aucune preuve n'avait été faite au sujet de présumés attouchements, que Paquette a toujours niés, et que c'est seulement la réaction de l'accusé qui doit être considérée par rapport aux affirmations de Stéphane Houle.



L'orphelinat Mount Cashel, à St. John's, Terre-Neuve.

MOUNT CASHEL

Sept autres accusés

ST-JEAN, T.-N. (PC) — Les policiers viennent de porter 59 nouvelles accusations dans ce que plusieurs espèrent être le dernier chapitre de l'histoire de l'orphelinat Mount Cashel, à Terre-Neuve.

Sept hommes, dont l'âge varie de 59 à 70 ans, sont accusés d'agressions physiques et sexuelles présumées commises entre 1950 et 1964 contre 17 anciens pensionnaires de l'orphelinat, a indiqué l'inspecteur Dos Peddle.

Neuf membres des Christian Brothers, la communauté catholique laïque qui dirigeait l'institution, aujourd'hui fermée, ont déjà été reconnus coupables d'avoir agressé physiquement et sexuellement certains des jeunes garçons qui se trouvaient sous leur garde dans les années 1970.

L'inspecteur Peddle a indiqué que cette dernière série d'accusations mettait vraisemblablement un terme au rôle joué par son service de police. Il a ajouté qu'à son avis, toutes les personnes qui souhaitaient signaler un crime à l'orphelinat Mount Cashel l'ont fait ou ont décidé de ne pas le faire, et qu'il fallait maintenant mettre un terme aux procédures, tant pour les victimes que pour les accusés et le public en général.

L'affaire a été transmise aux ministères de la Justice de la province et du gouvernement fédéral.



La Clinique d'expérience

Pour la correction de la myopie, l'astigmatisme et de l'hypermétropie par laser Excimer et LASIK.

Pour connaître la date de la prochaine soirée d'information
Tél.: (418) 687-3283 1-800-435-2737
 (Pavillon Jeffery Hale) 1270, chemin Sainte-Foy, Québec

Votre avenir est rempli d'économies cellulaires.



Téléphonie cellulaire clairement abordable !
 0 \$: Motorola DPC 650 « Flip » compris avec certains forfaits.

Et épargnez jusqu'à 130 \$ grâce à notre offre
 « Prépayez et économisez » avec les forfaits
 Liberti ou le forfait Flex30 !



Magasinez avec une petite
 fortune de Future Shop !
 Obtenez un **crédit de 50 \$** en magasin
 lorsque vous vous abonnez à certains
 forfaits cellulaires de Bell Mobilité.



Nous vous prédisons **360 appels** ... à
 nos frais !
 L'équivalent d'un appel gratuit par
 jour durant toute l'année !

Bell Mobilité^{MD}

FUTURE SHOP

Les options « 360 appels gratuits » (à un numéro déterminé à l'avance) et « Motorola 650 à 0 \$ » sont seulement disponibles avec les nouvelles activations, à l'exception des forfaits sous contrat de 30 jours, des forfaits Compte Conjoint, Diamant et Liberti à 14,95 \$. Les économies de prépaiement varient selon le forfait et la durée du contrat. Sous réserve d'approbation de crédit. Frais annuels de licence, frais de temps d'antenne, d'entretien, d'activation et d'itinérance en sus. Services optionnels et taxes en sus. Ne peut être jumelée à aucune autre offre. Le crédit de 50 \$ en magasin est en vigueur pour les nouvelles activations à des forfaits de 24,95 \$ par mois ou plus. Ce crédit est accordé au moment de l'achat.

VOIR CI-DESSOUS LA LISTE DES DÉTAILLANTS FUTURE SHOP PARTICIPANTS :

2010-2700, boul. Laurier, Ste-Foy

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Le nouveau premier ministre conservateur promet de défier Ottawa

CHARLOTTETOWN (PC) — Tout au long de sa campagne électorale, le leader conservateur de l'Île-du-Prince-Édouard Pat Binns a reproché aux libéraux de se comporter en moutons face au gouvernement fédéral et a promis de tenir tête à Ottawa. Maintenant qu'il a remporté la victoire, les électeurs sont curieux de le voir remplir sa promesse.

Les conservateurs ont mis fin lundi à 10 ans de gouvernement libéral, et remporté 18 des 27 sièges de l'Assemblée législative, eux qui, au déclenchement des élections, ne détenaient qu'un seul siège.

Les libéraux, avec huit députés élus, formeront l'opposition, tandis que les néo-démocrates siègeront pour la première fois en Chambre, où ils seront représentés par un député. Mais mardi, toute l'attention se concentrait sur M. Binns.

Celui-ci aura une première occasion de donner suite à sa promesse et de prouver sa détermination quand il demandera à Ottawa un prêt de 75 millions \$ pour le développement de l'emploi.

L'argent viendrait des surplus de 5,5 milliards \$ du fonds d'assurance-emploi du gouvernement fédéral. Selon le leader conservateur, il s'agit d'argent auquel les insulaires ont droit, puisque de récents changements apportés au régime d'assurance-emploi entraîneront des pertes de 15 millions \$ par an pendant cinq ans sur l'île, soit 75 millions \$ au total.

Le leader libéral défait, Keith Milligan, affirmait que c'était impossible. Mais M. Binns a soutenu pendant la campagne qu'Ottawa avait confirmé qu'une telle utilisation du fonds était chose possible. Il a rappelé tout ce que les libéraux fédéraux ont enlevé à l'Île-du-Prince-Édouard: le bureau de météorologie, les bureaux de poste et certains fonds pour les petits ports et l'assurance-emploi — très importante dans une province qui compte une majorité de travailleurs saisonniers.

« Comment tient-on tête à Ottawa? En faisant ses devoirs et en présentant son cas clairement. Nous voulons être traités équitablement », a dit M. Binns.

Il accuse les libéraux d'avoir fermé des services

ENQUÊTE SUR LA SOMALIE

Une patrouille canadienne a abattu un civil somalien « selon les règles militaires »

OTTAWA (PC) — Une patrouille canadienne qui a abattu un civil en Somalie en mars 1993 a observé toutes les règles militaires, a déclaré hier un soldat devant la Commission d'enquête sur la Somalie.

Le caporal-chef Ben Klick, qui faisait partie cette nuit-là de la patrouille du Régiment canadien aéroporté, a expliqué que l'opération avait été menée conformément au manuel.

« J'ai formé des patrouilleurs depuis et je me suis servi de certains éléments de cette patrouille comme exemple », a souligné le militaire.

Même le fait de placer de la nourriture et de l'eau dans un camp en guise d'appât pour attirer les intrus pourrait être justifié comme faisant partie d'un « piège », a-t-il ajouté. Les règlements militaires permettent l'usage de pièges et les règles officielles d'engagement prévoient l'utilisation de ce genre de tactiques.

Contre-interrogé au cours de sa quatrième journée de témoignage, M. Klick a affirmé que la patrouille avait été établie dans le but d'attraper les saboteurs, pas des voleurs ordinaires.

« Je ne peux que faire état de ma perception de la situation à l'époque », a-t-il dit.

La nuit du 4 mars 1993, des membres du peloton de reconnaissance ont abattu un homme et

en ont blessé un autre au moment où tous deux s'enfuyaient dans le noir à l'extérieur des fils barbelés d'un camp abritant le corps du génie et ses provisions.

Le militaire a raconté que les deux victimes avaient été repérées en train d'essayer de s'introduire dans un endroit du camp où se trouvaient deux hélicoptères utilisés pour l'évacuation des blessés.

Bien que les patrouilleurs n'aient pas vu d'armes en leur possession, les deux hommes pouvaient très bien les avoir dissimulées, a-t-il soutenu. Et, a-t-il ajouté, des saboteurs n'auraient pas eu besoin d'explosifs ou d'un équipement spécial pour saboter un hélicoptère, ce genre d'appareil étant « assez délicat ».

M. Klick a dit avoir appris par la suite que le survivant avait avoué être un saboteur.

Poursuivant ses explications, le soldat a rappelé qu'on l'avait posté comme tireur d'élite ce soir-là. À un certain moment, il observait les deux Somaliens grâce à ses lunettes de vision nocturne, mais il n'a pas fait feu parce qu'ils ne menaçaient personne.

Mais il s'est dit d'accord avec quelqu'un qui a déclaré que dans le noir, avec les cris et les coups de feu, deux hommes en train de courir auraient pu être perçus comme une menace par les patrouilleurs.

FABRICVILLE

LISTE D'EMPLETTES POUR LES FÊTES

MOLLETON ARCTIQUE IMPRIME	PRIX COUR. 9.99m
FLANELLETTE IMPRIMÉE	PRIX COUR. 2.99m
FOURRURE DE FANTAISIE	PRIX COUR. 33 1/3% DE RABAIS
POLYESTER IMPRIME	PRIX COUR. 40% DE RABAIS
CHALLIS IMPRIME	PRIX COUR. 3.99m
VELOURS NOIR	PRIX COUR. 9.99m
PANNE DE VELOUR	PRIX COUR. 5.49m
FAILLE CHERIMAN	PRIX COUR. 6.99m
TISSUS A COSTUMES ASSORTIS	PRIX COUR. 7.49m
TISSUS A COSTUMES IMPERIAL EN LAINE	PRIX COUR. 14.99m
IMPRIMES DE NOEL	PRIX COUR. 2.99m
PURE SOIE ET PURE LAINE	25% DE RABAIS

NOUVEAU STOCK D'HIVER

TISSUS MODE EPARGNEZ JUSQU'A 60%

ARTICLES DE COUTURE EPARGNEZ JUSQU'A 50%

ACHAT SPECIAL SPECIAL DE 4 JOURS... LE JEUDI 21 NOV. AU DIM. 24 NOV.

GRAND SELECTION DE TONS UNIS POPULAIRES

JAMAIS ANNONCE A CE BAS PRIX

MOLLETON ARCTIQUE UNI 150 cm PRIX COUR. 14.99m

SAINT-FOY - PLACE LAURIER 2740, boul. Laurier, 3e étage sur la Promenade. Tél.: 651-3489 QUÉBEC 1505, rue d'Estimauville, tél.: 661-6128

Lundi au mercredi, 9h30 à 17h30; jeudi et vendredi, 9h30 à 21h; samedi, 9h à 17h; dimanche, 12h à 17h.



Mazda 626 DX 1997

LA MAZDA LA PLUS POPULAIRE À UN PRIX ENCORE PLUS POPULAIRE.

LA PLUS SECURITAIRE DE SA CATEGORIE!
229\$*
Par mois/location 24 mois

Le confort, la sécurité et la performance de la Mazda 626 ! Notre modèle le plus populaire a vraiment tout pour plaire... surtout le prix. Les quantités sont limitées. Passez vite chez votre concessionnaire Mazda.



Les concessionnaires Mazda du Québec



* Selon une étude de « U.S. Insurance Institute for Highway Safety » effectuée en 1996. * Offre valable sur toute location au détail chez les détaillants participants à partir du 4 octobre pour un temps limité. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Sur approbation du crédit. Les concessionnaires peuvent louer moins cher. Le prix de location de la Mazda 626 DX 1997 (modèle #4D557A000) est basé sur 24 mois. Acompte de 1750 \$ ou l'échange équivalent. Le paiement du premier mois et le dépôt de 300 \$ sont dus au moment de la transaction. Frais de transport et de préparation avant livraison de 750 \$, immatriculation, assurances et taxes en sus. Maximum de 20 000 km par an. Frais de 8¢ le kilomètre additionnel. Renseignez-vous auprès des concessionnaires participants.

PLUS DE 1300 APPELS PAR JOUR!

C'EST LA FÊTE à Roger

dans les ANNONCES CLASSÉES du Soleil!

Et si c'était la vôtre?

Consultez les annonces classées du Soleil d'aujourd'hui. Si votre date de naissance correspond à l'une des 12 dates publiées, vous pourriez gagner

Pour répondre efficacement à tous vos appels, nous avons mis en service un nouveau numéro de téléphone pour participer au concours:

686-3500

Vous devrez laisser dans cette boîte vocale vos nom, numéro de téléphone ainsi que votre date de naissance publiée aujourd'hui dans les annonces classées. Vous avez jusqu'à 22h ce soir pour participer.

29 février. C'est votre fête! Téléphonez au 686-3500

1er PRIX

UN SÉJOUR à L'AUBERGE PLACE D'ARMES pour 2 personnes comprenant 1 nuitée, 1 repas et 1 petit déjeuner au Café Suisse. Valeur: 200\$.

2e PRIX

UNE TABLE D'HÔTE POUR 2 PERSONNES AU RESTAURANT LE GALOPIN



POUR PARTICIPER:

Si votre date de naissance (18 ans et plus) est publiée aujourd'hui dans les annonces classées, vous avez jusqu'à 22h ce soir pour vous inscrire comme finaliste du jour, en communiquant avec Le Soleil au 686-3500, un nom par appel. Les tirages quotidiens seront effectués à 8h30, le lendemain de chaque publication des dates de naissance, parmi les finalistes. Les gagnants seront avisés par téléphone et par courrier, après chaque tirage. Valeur totale des prix: 4125\$. Règlements disponibles au quotidien Le Soleil.

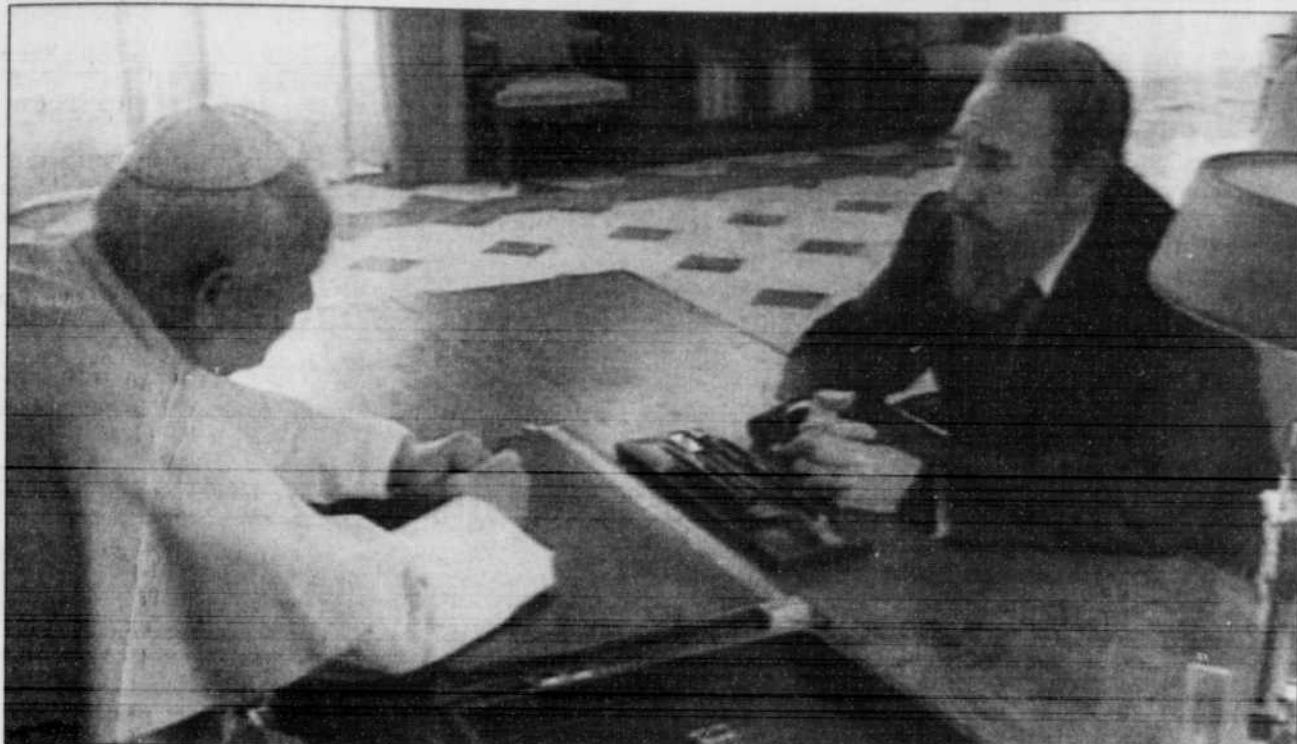
- 475 Musique
- GAGNANTS 18 NOVEMBRE
- Séjour à l'Auberge du Trésor
- ALAIN BELLEMARE
- QUITARES USAGÉS Souper au Galopin
- LÉO MORNEAU

Félicitations!

LE SOLEIL

LE MONDE

Jean-Paul II ira chez Fidel Castro en 1997



Historique, la rencontre d'hier d'une durée de 35 minutes au Vatican entre Jean Paul II et Fidel Castro l'aura été à plus d'un titre. C'était d'abord la première fois que le pape s'entretenait avec le président cubain. Mais surtout, à l'issue de cette entrevue, le souverain pontife a accepté l'invitation du «Lider Maximo» à se rendre l'an prochain à Cuba, qu'il n'a pas encore visité. Cette visite pourrait avoir lieu en octobre 1997 dans la foulée d'un voyage du pape au Brésil. Jean-Paul II aurait donné son accord après avoir reçu l'assurance du gouvernement cubain d'accepter les conditions habituelles des voyages pontificaux, à savoir que le pape puisse se déplacer sans restriction et rencontrer qui il souhaite. «Je n'imposerais évidemment pas de conditions», a déclaré Fidel Castro aux journalistes, six heures après l'entretien. Le numéro un cubain en costume noir a serré chaleureusement la main de Jean-Paul II, puis s'est assis en face de ce dernier autour d'une table.

Présence prolongée des 850 Canadiens en Haïti

OTTAWA (PC, AFP) — Le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy a plaidé hier en faveur du prolongement de la participation canadienne au sein de la force onusienne de maintien de la paix en Haïti.

Selon le ministre, il est impératif de maintenir la sécurité en Haïti pour permettre aux réformes et au système de justice de bien s'enraciner. Il faut aussi s'assurer que les forces policières qui ont été entraînées par la GRC soient prêtes à exécuter leurs fonctions, a-t-il fait savoir devant le Comité permanent des Affaires étrangères et du commerce international.

M. Axworthy a souligné que la participation du Canada à une force multinationale au Zaïre, si elle se réalise, ne compromettra pas les opérations de maintien de la paix en Haïti ou en Bosnie.

Selon M. Axworthy, la participation

canadienne maintiendrait en Haïti un effectif de 750 militaires et de 100 policiers de la GRC. Pour le Canada, la note s'éleverait à environ 8 millions \$, ce qui constitue à peu près 15 % du coût total de la mission.

Six militaires Canadiens, membres de la mission d'appui de l'ONU en Haïti, ont été blessés, dont trois grièvement, dans un accident de la route survenu lundi au nord-est de Port-au-Prince. Trois des Casques bleus grièvement atteints ont été évacués vers un hôpital de Miami. Ils souffrent de fractures diverses aux jambes, à la tête et à l'abdomen mais leurs jours ne sont pas en danger.

Les trois autres militaires sont actuellement soignés dans un hôpital du groupe de soutien de l'armée américaine, basé dans la capitale haïtienne. Une enquête déterminera les causes de l'accident, a précisé l'ONU.

Collision au sol entre deux petits avions: 13 morts

CHICAGO (AFP, AP) — Deux avions de liaison régionale sont entrés en collision au sol et ont pris feu hier soir à l'aéroport municipal Baldwin Field, près de Quincy, faisant 13 morts.

Un appareil de la compagnie aérienne United Express, assurant des liaisons régionales, est entré en collision alors qu'il venait d'atterrir avec un autre petit avion biplace en position de décollage au bout de la piste. Une forte explosion s'est alors produite. La visibilité semblait apparemment normale sur le petit aéroport qui ne possède pas de contrôleur aérien permanent.

L'avion de United Express transportait 11 personnes, dont deux membres d'équipage alors que deux personnes se trouvaient dans l'autre.

Zaïre: mission strictement humanitaire

■ OTTAWA (PC, AP, AFP) — D'ici à quelques jours, selon l'évolution de la situation, la mise sur pied d'une force d'intervention militaire en Afrique centrale pourrait être remplacée par une opération essentiellement humanitaire.

Avec les hésitations de plus en plus persistantes des États-Unis quant à l'envoi de troupes et le retour au Rwanda d'environ un demi-million de réfugiés, une présence militaire n'aura peut-être plus sa raison d'être, a confié hier le premier ministre Jean Chrétien aux Communions.

«Il se peut que d'ici les trois ou quatre prochains jours, nous serons dans une situation où la présence des Forces armées ne sera plus exigée, a-t-il répliqué hier aux interrogations des partis d'opposition. En ce moment, les soldats canadiens qui sont à Kigali sont en sécurité et hors de danger.»

Washington revient en partie sur son engagement à fournir des unités pour la force multinationale en Afrique. Les États-Unis envisagent désormais de n'envoyer qu'un contingent limité à un millier d'hommes spécialisés dans la logistique, a annoncé hier le secrétaire à la défense William Perry.

«Les États-Unis nous ont assurés qu'ils n'avaient pas changé fondamentalement leur position», a néanmoins fait valoir Jean Chrétien. La décision n'est pas encore prise, de dire le président Clinton en Australie, ce matin.

Le Rwanda a aussi fait carrément savoir qu'une mission n'était plus nécessaire et qu'il était hostile à la présence de toute force militaire sur son territoire, une décision que le gouvernement canadien a acceptée d'emblée. «En droit international, cela est tout à fait normal», a dit Chrétien.

TROIS RÉUNIONS

Des réunions de haut niveau se multiplieront pour faire le point sur une situation volatile qui évolue de jour en jour et d'heure en heure. D'abord à New York, aujourd'hui, où il y aura des

discussions politiques entre hauts fonctionnaires, à Stuttgart, en Allemagne, demain, où le général canadien Maurice Baril présidera des discussions militaires et samedi à Genève, où le ministre de la Coopération internationale Don Boudria invitera les pays donateurs d'aide à concerter leurs efforts humanitaires.

Si une force militaire est reléguée au second plan, la réunion de Genève convoquée comme les deux autres par le Canada, risque de devenir la nouvelle plaque tournante de cette mission.

Vu l'intérêt manifesté par la communauté internationale pour ce forum, Boudria ne craint pas que la volonté s'effrite pour venir en aide aux réfugiés. Les principaux pays donateurs y seront, y compris les USA, le Japon, l'Australie, la France, la Grande-Bretagne, la Communauté européenne et le Rwanda, un déblocage important.

«Quoi qu'il en soit, l'objectif a toujours été et demeure de fournir une aide humanitaire», a-t-il justifié. (...) Ça demeure encore l'objectif d'offrir une aide humanitaire avec plus ou moins de militaires.»

M. Boudria a rappelé qu'il y avait des populations déplacées à l'intérieur du Zaïre qui n'étaient comptabilisées nulle part, entre 200 000 et 300 000.

Le ministre de la Défense Doug Young a précisé qu'il serait très heureux de ne pas être obligé d'envoyer de soldats canadiens dans cette région troublée du monde mais il est trop tôt, a-t-il ajouté, pour sauter à des conclusions.

Le général canadien Maurice Baril qui doit diriger cette force d'intervention fera part de son évaluation sur le terrain aux membres de la coalition internationale.

Violence inouïe d'Israéliens contre des Palestiniens

■ JÉRUSALEM (AP, Reuter) — Deux policiers israéliens ont été arrêtés et interrogés hier au lendemain de la diffusion à la télévision israélienne d'une vidéo amateur les montrant en train de frapper et de donner des coups de pied à six Palestiniens qui avaient tenté d'entrer en Israël pour trouver du travail. Une enquête judiciaire est en cours.

Le film, qui montre notamment l'un des policiers en train de donner des coups de pied à un Palestinien à la tête, a suscité un nouveau débat sur les méthodes brutales parfois employées par la police.

Des responsables israéliens ont soutenu que de tels abus étaient rares mais le responsable d'un service du

ministère de la Justice qui mène des enquêtes sur la base de plaintes déposées contre des policiers a dit que les images diffusées lundi soir mettaient en évidence un vrai problème.

Le commandant de la police des frontières Yisreal Sadan a déclaré qu'il avait ordonné la distribution de 100 copies de la vidéo dans l'ensemble

de ses unités. «Je suis sûr que ce n'était pas le seul incident de ce genre», a-t-il dit. Mais «c'est le seul incident qui a été filmé».

Dans la vidéo, un policier bondit sur la tête d'un des Palestiniens alors qu'il est assis à terre, les mains sur la nuque. Son collègue donne des coups de pieds à un autre homme en pleine tête puis les policiers israéliens contraignent les Palestiniens à faire des pompes.

Le film amateur a été tourné par Azam Maraqa, un Palestinien, d'un logement de Jérusalem dominant la cour, le 10 octobre.

Le premier ministre israélien Benyamin Nétanyahou a estimé hier que ceux «qui se comportent de cette façon» ne peuvent pas faire partie de nos forces de sécurité.

Ces agissements sont «honteux», a pour sa part déclaré le président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat, en espérant que les autorités israéliennes sanctionnent comme il se doit les deux policiers.

À ce sujet, le ministre de la Sécurité publique, Avigdor Kahalani, a précisé que les deux auteurs des faits seraient sanctionnés mais il a déclaré que de tels comportements n'étaient pas

courants. «Je sais qu'il y a eu des exemples ici et là, et je les considère comme inhabituels», a-t-il dit.

Des associations israéliennes de défense des droits de l'homme ont cependant estimé que de tels faits se produisaient fréquemment, dans le cadre d'une politique non écrite pour susciter la peur chez les Palestiniens et les empêcher de tenter de défilier le bouclage de la Cisjordanie et de la Bande de Gaza.

L'État hébreu a imposé la fermeture des territoires depuis des mois, empêchant la plupart des Palestiniens d'entrer en Israël.

GRATUIT

aux **50** premiers acheteurs
sac de taille **RUCANOR**

ENSEMBLE DE SKI COMPLET

comprenant le nouveau système Salomon Profil ski et bâtons à prix imbattable

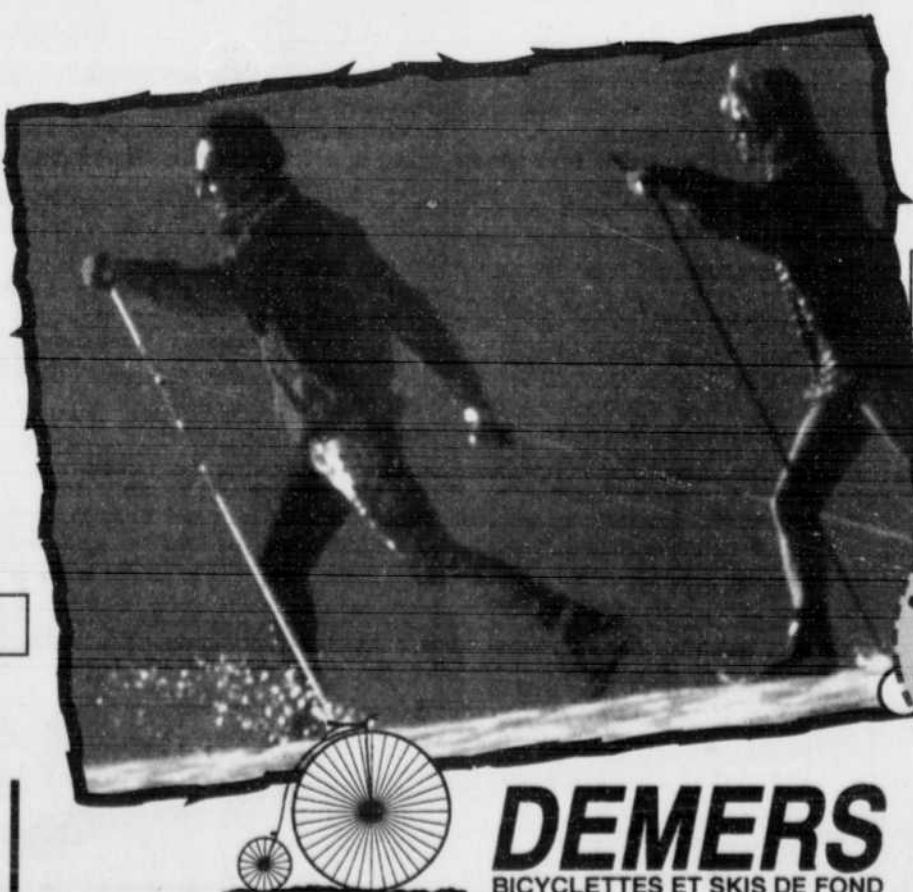
Cour.: 355\$

Spécial

229⁹⁹\$

Tout pour le ski de fond

1044, 3e Avenue, Québec 529-1012



GANTS PARIS

en spécial à

19⁹⁹\$

Le meilleur PRIX GARANTI

DEMERS
BICYCLETTES ET SKIS DE FOND

GRANDE-BRETAGNE

On a frôlé la catastrophe sous la Manche

Le tunnel sous la Manche, en service depuis deux ans, a frôlé le scénario-catastrophe lundi soir avec l'incendie d'un camion sur une navette de frêt effectuant la liaison Calais-Douvres, que les pompiers n'ont réussi à maîtriser qu'après une nuit d'efforts.

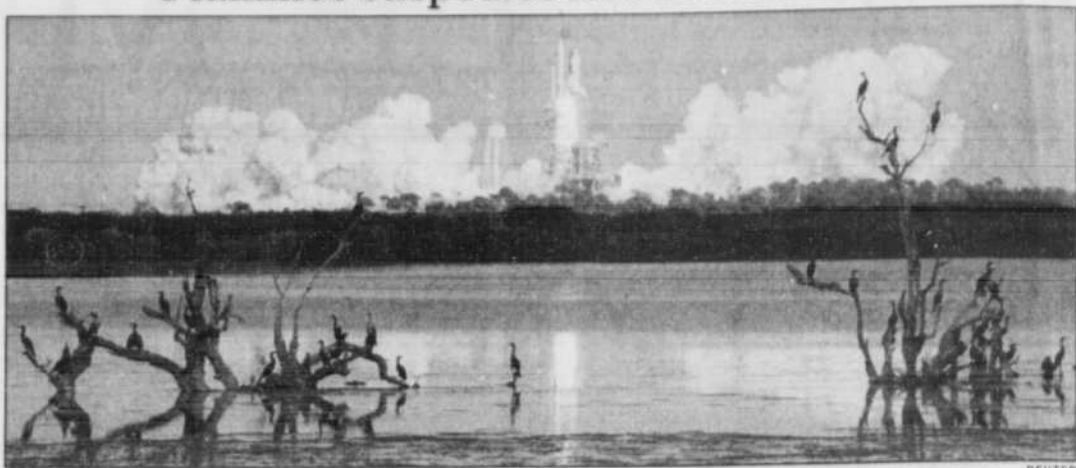
Trente-quatre personnes ont été intoxiquées par la fumée, dont deux sérieusement, durant ce sinistre qui constitue le premier incident grave survenu dans cet ouvrage ferroviaire de 50 km, dont 37 km sous la mer, reliant la Grande-Bretagne au continent européen. (AFP)

L'État veut mater les syndicats

Un des derniers grands bastions de l'action syndicale au Royaume-Uni devient la cible du gouvernement conservateur britannique qui propose des mesures de dissuasion face aux grandes grèves dans les services publics et les monopoles. Le ministre du Commerce et de l'Industrie Ian Lang a annoncé hier, qu'il voulait rendre les syndicats responsables devant les tribunaux, et les obliger le cas

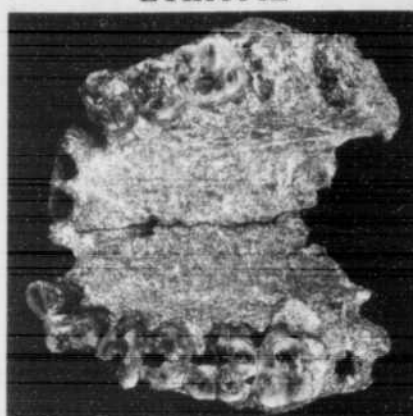
échuant à verser des dédommagements à des usagers ou à des entreprises, si les arrêts de travail avaient des effets « disproportionnés ou excessifs ». Cette disposition est la plus symbolique d'une batterie de mesures contenues dans un « livre vert ». La législation à venir devrait inciter les « syndicats à être beaucoup plus prudents avant de s'engager dans une grève », a dit M. Lang. (AFP)

Flammes suspectes lors du lancement



L'envol de la navette Colombia ne semble pas avoir perturbé cette colonie d'oiseaux, à Cap Canaveral, hier. Le lancement semble s'être déroulé normalement, même si l'on a signalé des flammes suspectes lors de la mise à feu. (AFP)

ÉTHIOPIE



Ossements de 2,3 M d'années

Une mâchoire vieille de 2,33 millions d'années, qui pourrait être le plus vieux fossile du genre Homo, auquel appartient l'homme moderne, été découverte dans le Nord de l'Éthiopie, a annoncé hier, l'Institut des origines humaines de Berkeley, un établissement privé basé en Californie. (AFP)

BOSNIE

Bazooka en famille

Un Bosno-Serbe a endommagé accidentellement sa maison en voulant tirer au bazooka sur sa femme, ont rapporté hier, les Nations unies. La dispute conjugale a éclaté à Bijeljina où elle a vite débordé dans la rue. « Il a tiré au bazooka sur sa femme, l'a manquée, mais a touché la maison, provoquant d'importants dégâts ». (AFP)

ÉTATS-UNIS

Tempêtes : 5 morts

De fortes pluies et des chutes de neige qui ont commencé lundi dans le Nord-Ouest des États-Unis ont fait cinq morts. Dans le Sud de l'Oregon, une maison s'est effondrée suite à un glissement de terrain. Les corps d'un homme et de trois femmes y ont été retrouvés. Dans l'État de Washington, un arbre s'est écrasé sur un camping-car, tuant un chasseur dans son sommeil. (AP)

Un père tue ses 4 enfants

Un homme suspecté d'avoir tué ses quatre enfants à Laurens, en Caroline du Sud, été retrouvé noyé dans un réservoir lundi. Il avait laissé un message à sa femme, dont il était séparé, pour qu'elle vienne récupérer « quatre paquets », à la maison. La veille, sa femme avait découvert les corps de ses enfants. (AP)

RUSSIE

67 morts:

suspects arrêtés

La police détient trois suspects, relativement à l'explosion d'un immeuble qui a fait 67 morts, selon des médias russes. Mais les autorités n'ont pas encore déterminé la cause de l'explosion dans l'immeuble situé à Kaspysk, sur les bords de la mer Caspienne, dans le sud du Daghestan. AP

Cinq meurtres et un suicide

Le directeur d'un institut scientifique de l'Académie russe a mis fin à ses jours hier, après avoir abattu sa femme et quatre de ses collègues, selon la police. Les corps de Karen Jamogortian, 65 ans, responsable de l'Institut de science informatique de l'Académie à Kazan (700km à l'est de Moscou) et de son épouse Larissa, 63 ans, ont été découverts dans le véhicule du directeur stationné devant un hôpital. (AFP)

Jours la Baie

OFFRES IRRÉSISTIBLES!

50 % DE RABAIS
Liquidation de mode couture automnale

Choisissez parmi vos griffes préférées!

- Liz Claiborne • Jones New York • Russ
- Rena Rowan • Bianca Nygard • Villager
- Nygard Collections • Tan Jay
- Principles Collections • Et plus!

Tailles courantes, petites et fortes pour femme.

N'ATTENDEZ PAS LA FIN DE SEMAINE POUR PROFITER DE CES AUBAINES!

<p>À l'achat de 10 décorations de Noël ou plus, vous obtiendrez</p> <p>40 % de rabais*</p>	<p>33 % de rabais*</p> <p>Toutes les boîtes de cartes de Noël Hallmark</p>	<p>10 \$ de rabais*</p> <p>Sélection de jeans Levi's® pour femme et pour homme Notre prix ord. 54,99 \$ Jours la Baie 44,99 \$ ch.</p>	<p>40 % de rabais*</p> <p>Dessous mode les plus populaires, signés WonderBra, Playtex, Vogue et Warner's</p>	
<p>25 % de rabais</p> <p>Boîtes de coquilles Gylain. Notre prix ord. 7,99 \$. Jours la Baie 5,99 \$ ch.</p>	<p>50 % de rabais</p> <p>Arbres de Noël Deluxe Pine, 1,98 m. Notre prix ord. 199,99 \$. Jours la Baie 99,99 \$ ch.</p>	<p>30 % de rabais*</p> <p>Tous les articles Crayola</p>	<p>30 % de rabais*</p> <p>Bagages Caribbea de Samsonite</p>	
<p>50 % de rabais</p> <p>Couverts de 5 pièces et services de vaisselle de 20 pièces Winter White de Johnson Bros. Tous soldés! Nos prix ord. 50 \$ à 240 \$. Jours la Baie 23,99 \$ à 113,99 \$ l'ens.</p>	<p>25 % à 33 % de rabais*</p> <p>Tous les canapés</p>	<p>25 % à 40 % de rabais*</p> <p>Tous les collants et collants fins Baycrest®</p>		
<p>50 % de rabais</p> <p>Batterie French White de 6 pièces et une prime! Notre prix ord. 99,99 \$. Jours la Baie 49,99 \$ l'ens.</p>	<p>50 % à 60 % de rabais*</p> <p>Tous les duos-sommeil Beaumark®</p>	<p>25 % de rabais*</p> <p>Tous les dessous mode, tous les collants fins, tous les collants et toutes les chaussettes Jockey pour femme</p>		
<p>30 % de rabais*</p> <p>Montres</p> <p>Marques Aspen, Hugo Maxx, Perry Ellis, Converse et Betoné.</p>	<p>50 % de rabais*</p> <p>Serviettes Fieldcrest</p>	<p>25 % à 50 % de rabais*</p> <p>Chemises de ville Arrow</p>		
<p>JOURNÉE DES FOURNISSEURS! le samedi 23 novembre</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des démonstrations • Des primes • Des concours excitants • Dégustation <p>Venez rencontrer les représentants de différentes compagnies, dans plusieurs rayons.</p> <p>Au programme: des conseils judiciaires et de nouveaux produits à découvrir</p> <p style="text-align: center;">LA BAIE PLACE LAURIER</p>				
<p>Moitié prix</p> <p>Aspirateurs Beaumark® à électrobrosse</p> <p>Notre prix ord. 599,99 \$. Jours la Baie 299,99 \$ ch.</p>				<p>50 % de rabais*</p> <p>Ustensiles de cuisson Stealon et Professional de La Table du Gouverneur®</p>

Le plus gros solde Jours la Baie de Noël!

*Sur nos prix ordinaires.

Compagnie de la Baie d'Hudson

VOUS AVEZ LE MEILLEUR